

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Compte-rendu intégral
Réunion de proximité
du jeudi 26 avril 2018 à Apatou

SALLE / ADRESSE : Maison familiale rurale
Apatou

PARTICIPANTS : 80 personnes

DÉBUT > FIN : 18h20-22h00

QUESTIONS-REPNSES : 13 questions

PRISES DE POSITION : 18 prises de position

Membres de la Commission particulière du débat public :

Claude BRÉVAN

Éric HERMANN

Roland PEYLET

Victor BANTIFO

Maître d'ouvrage

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Montagne d'Or

Chantal ROY, Directrice Environnement, Nordgold

Jean-François ORRU, Directeur des relations extérieures, Montagne d'Or

Alex GUEZ, Directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Intervenants

Erlan

SLEUR,

Expert

surinamais,

ProBioS

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Nous attendons le premier intervenant, alors, s'il vous plait, installez-vous. Nous allons pouvoir commencer. Je salue Monsieur le Maire d'Apatou et les chefs coutumiers de leur accueil. Nous sommes un peu leurs invités ce soir pour cette réunion de proximité. J'indiquerai tout à l'heure comment s'organise le débat.

Je me présente. Je suis Roland PEYLET, le président de la Commission particulière du débat public sur la Montagne d'Or. J'indiquerai tout à l'heure plus précisément ce qu'est cette commission et dans quel cadre elle se situe, mais je voulais d'abord demander à nos hôtes de prononcer quelques mots d'accueil ; d'abord Monsieur le Chef coutumier peut-être ? S'il vous plaît, vous pouvez... Non ? Vous ne le souhaitez pas ? Vous, Monsieur ? Allez-y.

Denis GALIMOT, 1^{er} adjoint au maire d'Apatou et vice-président de la collectivité territoriale de Guyane

Merci. Monsieur le Président, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs de la société, Mesdames et Messieurs des différentes organisations, Mesdames et Messieurs de la commune d'Apatou,

J'excuse le chef coutumier. Il n'a pas voulu intervenir et il m'a chargé de vous dire quelques mots. Il m'a surtout chargé de vous souhaiter la bienvenue chez vous, à Apatou, parce qu'il estime que la Guyane, Apatou, appartient à tous les Guyanais, que ce soit de l'intérieur, que ce soit de l'Est, de Cayenne, de toutes les communes. Alors, la bienvenue vous est souhaitée, mais il faut bien savoir que lorsqu'on regarde au niveau du territoire, on voit bien que le site dont on parle est beaucoup plus proche des agglomérations d'Apatou que de Saint-Laurent, et ce, même si ce site se situe sur le territoire de la commune de Saint-Laurent.

Je tiens à vous souhaiter d'avoir une bonne discussion. Vous savez, à Apatou, on aime bien discuter dans le calme, on aime bien échanger et, surtout, on aime bien trouver des solutions. En tout cas, je vous souhaite, à tous et à toutes, une bonne séance de travail, de bons échanges et c'est avec beaucoup de plaisir qu'on vous accueille ici. Merci infiniment.

Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

Bonsoir à tous. Nous vous souhaitons la bienvenue sur la commune d'Apatou. Nous remercions également toute l'équipe des organisateurs qui sont ici présents. Comme vient de le dire mon collègue 1^{er} adjoint, Denis GALIMOT, je ne vais pas rentrer dans les détails. Nous vous souhaitons également que le débat se passe bien, dans le calme, et nous espérons que les informations vont bien remonter auprès de la population d'Apatou. Je vous remercie de votre présence.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire. Je vais d'abord dire quelques mots sur le débat public, ce que c'est, son organisation. Comme je l'ai déjà dit hier à Awala-Yalimapo, il y a un certain nombre de personnes qui ont déjà entendu plusieurs fois la même chose, je m'en excuse auprès d'eux, mais il faut que je le répète chaque fois parce qu'il y a des nouveaux et, je l'espère, des habitants de la commune d'Apatou qui sont présents. De la même façon d'ailleurs, nous aurons la même présentation, par la Compagnie Montagne d'Or, du projet.

Le débat public, c'est quelque chose que prévoit la loi, le Code de l'environnement, lorsque des projets d'infrastructure ou des projets importants d'équipements industriels atteignent une certaine importance, et c'est le cas en ce qui concerne le projet qui nous intéresse aujourd'hui. Ce débat public a été demandé par la Fédération nationale de l'Environnement auprès de la Commission nationale du débat public, dont je suis membre, puisqu'il faut qu'elle soit saisie pour qu'un tel débat soit décidé, et elle l'a décidé. Elle a mis en place, pour ce faire, ce qu'on appelle une commission particulière, c'est-à-dire un ensemble de personnes qui sont chargées de l'organisation et de l'animation du débat, qui sont neutres au regard du problème qui est posé : moi-même ; Claude BRÉVAN qui est, comme moi, également membre de la Commission nationale du débat public ; et, à côté d'elle, Victor BANTIFO, que certains connaissent, je l'imagine ; Éric HERMANN qui est également membre de la commission. Puis, nous avons également deux autres membres, mais qui n'ont pas pu être présents ce soir : l'un est retenu à Cayenne et l'autre, Yunaluman THÉRÈSE, lui est malheureusement souffrant aujourd'hui, donc il n'a pas pu être présent — il l'était hier, mais

déjà en mauvais état ; et le dernier est Jean-Claude MARIEMA, commissaire-enquêteur. Voilà, donc, la composition de la commission.

Nous avons prévu d'organiser un certain nombre de réunions, plus de 13 réunions entre avril et juin prochain. Une première session s'est déroulée à Saint-Laurent-du-Maroni, et à Cayenne l'on a fait des réunions générales d'ouverture et ce qu'on appelle des ateliers thématiques où nous creusons plus particulièrement certains sujets. Et nous tenons cette semaine ce qu'on appelle des réunions de proximité, qui sont de même nature que les réunions générales puisqu'on aborde tous les aspects du projet, mais qui se tiennent au plus près des populations les plus concernées. Nous espérons que les habitants d'Apatou auront à cœur, ce soir, de poser leurs questions et de prononcer, s'ils le souhaitent, les observations qu'ils ont à faire sur le projet qui leur sera présenté.

Nous aurons, en mai, d'autres ateliers thématiques qui se tiendront à Saint-Laurent-du-Maroni. Puis, en juin, une dernière série de réunions avec des auditions au cours desquelles des organismes ou des personnes, sur inscription, pourront développer de façon plus large leur argumentation pour ou contre le projet objet de ce débat.

Alors, je précise que, pour la bonne organisation, il est bon, lorsque les personnes prennent la parole, de se présenter et de se lever, comme je l'ai fait moi-même. Des caméras sont présentes dans la salle, et nous tenons un verbatim des réunions, donc il est important que les choses puissent être énoncées avec clarté pour que ce verbatim ensuite puisse produire la fidélité du contenu de cette réunion. Il est possible, si certains le souhaitent — je le leur rappelle parce qu'il y a eu un petit débat sur cette question hier soir — et ce n'est pas une obligation, mais il est possible de poser des questions par écrit. On vous montre, à l'arrière, une personne qui tient une petite fiche sur laquelle il est possible de poser des questions, et ces fiches sont remises aux hôtes ou hôtessees qui sont au fond de la salle et qui les porteront ici à la table où elles seront ensuite exploitées ; nous pourrions les alterner et les prendre en compte de temps en temps au cours de la discussion.

Dernier point. Je crois que quelques personnes se sont manifestées pour indiquer qu'elles ne souhaitaient pas être photographiées. Elles sont plutôt, je crois, dans une partie au fond de la salle. Je le dis non seulement pour les personnes qui prennent des photos pour le compte des journaux, mais également pour les personnes qui, pour elles-mêmes, feraient des prises de vue.

Sur ces questions d'organisation stricto sensu, avant de passer au fond, avec d'abord la présentation du projet par la compagnie Montagne d'Or, présentation du projet et des aspects relatifs à l'emploi dans un premier temps, nous aurons ensuite une discussion à ce sujet, puis, dans un deuxième temps, sur les aspects relatifs à l'environnement et à l'énergie, donc une discussion en deux temps. Avant de passer au fond de ce projet, est-ce que, sur l'organisation, il y a des interrogations, des questions, des sujets qui... ? Oui ? Monsieur.

Gilles VALAT, citoyen

Bonjour. VALAT Gilles. Moi, je me demande, à moins que je me trompe, pourquoi il n'y a pas de représentant des élus qui sont porteurs du projet, parce que, là, il y a la compagnie qui défend son beefsteak, mais les élus qui sont pour ce projet qui engage la Guyane ne sont pas présents et ne peuvent donc pas nous expliquer en quoi, pour eux, c'est un axe de développement.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est à eux qu'il faudrait poser la question. Notre tâche est d'organiser des débats. Nous le faisons avec la personne qui est responsable du projet, c'est-à-dire la compagnie Montagne d'Or. Les réunions sont bien entendu ouvertes à tous, mais je ne peux pas me prononcer à la place des élus dont vous parlez.

Gilles VALAT, citoyen

Donc, c'est leur décision s'ils ne sont pas là ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je ne le sais pas. Sans doute ne peuvent-ils pas être partout. Je ne peux pas parler à leur place.

Gilles VALAT, citoyen

Je vous remercie.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, devant.

Auguste RICHENEL, 3^e adjoint au maire d'Apatou

Bonsoir à tous. Je suis le 3^e adjoint de la mairie d'Apatou. Je voulais apporter quelques précisions au monsieur qui a posé la question. En fait, il faut savoir, si je comprends bien, qu'en Guyane, il y a différentes collectivités. Dans les mairies, il y a des élus qui sont pour et des élus qui sont contre, notamment à Apatou. Nous sommes des élus qui sont au premier rang. Aujourd'hui, à l'issue de ces débats, vous aurez notre opinion. C'est un débat public, donc l'on ne peut pas dire que les décideurs, les élus qui accompagnent ce projet, ne sont pas là, puisque nous sommes là, et l'on représente la Guyane. Voilà ce que je voulais dire. Je ne sais pas s'il m'a compris.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je pense que nous avons compris de qui vous parliez.

Monsieur DUBOILLÉ.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Bonjour, Messieurs-dames. Monsieur le Maire, bonjour. Merci de nous accueillir. Messieurs les représentants de la Compagnie minière Montagne d'Or, Monsieur le Chef coutumier, Monsieur de la Commission particulière du débat public,

Je voudrais ici vous dire mon mécontentement sur l'organisation telle qu'elle est aujourd'hui, qui ne se veut pas démocratique ni égalitaire sur l'ensemble de ce territoire. Vous avez dit, Monsieur le Président, que la Commission de débat public était mise en place dans un cadre législatif qui vous permet de mettre en place le débat. Vous en avez donc la police. Vous en avez donc aussi l'organisation, et aussi la possibilité de décider.

Je fais partie du collectif Or de Question qui, comme son nom l'indique, s'oppose à ce projet. On ne se cache pas ; on n'a pas à s'en cacher. On ne peut pas comprendre qu'à Cayenne, Saint-Laurent, Awala, la compagnie Montagne d'Or ait présenté ce slide d'une façon un peu différente selon l'endroit où il était. Ce soir, on ne sait pas si ce sera exactement la même présentation qu'hier à Awala, et qui va d'ailleurs se dérouler en deux parties : une partie qui sera sur la mine en elle-même (de quelle manière elle va se faire et fonctionner), et une deuxième partie sur les problèmes environnementaux.

À ce niveau de ce deuxième débat, nous avons proposé de diffuser un film qui fait voir les dangers des mines qui utilisent du cyanure, ce qui va nous arriver. Nous avons proposé que nous puissions projeter un film que nous avons projeté dans tous les autres débats, et nous ne pouvons pas comprendre que la commune d'Apatou, les habitants, n'ait pas le droit de voir les mêmes éléments, les mêmes documents, pour que ce débat puisse avoir une certaine équité et que vous puissiez avoir la même capacité de réflexion à partir des éléments qui vous sont présentés.

Alors, on prétexte que le film circule dans les réseaux sociaux. Les réseaux sociaux ne sont pas le débat. Les réseaux sociaux sont les échanges entre les citoyens, de ce qu'ils reçoivent sur leur portable et qu'ils échangent avec d'autres citoyens, mais il n'y a pas de débat. Le débat d'Apatou, c'est celui des habitants d'Apatou. C'est vrai qu'il s'adresse à l'ensemble des Guyanais puisqu'il s'agit d'un débat public sur un projet qui dépasse même le cadre des territoires où il se passe, puisque c'est un projet qui se veut être territorial et qui engage la Guyane vers un problème beaucoup plus vaste. En effet, au-delà de la Montagne d'Or, si l'on devait vous entretenir de ce qui va se passer derrière, vous verriez qu'Apatou... vous disiez tout à l'heure que vous étiez au premier rang, mais sachez qu'il y a d'autres projets miniers du côté de Persévérance et ailleurs. Ici, les problèmes que nous présentons sur Montagne d'Or, vous serez les premiers impactés par ces problèmes-là, alors que Montagne d'Or, par rapport au bassin versant, risquerait d'impacter plus rapidement la zone de Mana, sans oublier que par rapport aux criques et à toutes les criques que nous avons sur notre territoire, on peut considérer que la capillarité de ce réseau-là va permettre de toucher l'ensemble de l'Ouest guyanais.

Alors, Monsieur le Président, je répète ma demande. Comment présenter un débat qui se veut être démocratique et qui se veut permettre à tout un chacun d'avoir la même information quand vous vous permettez de ne pas accepter que nous puissions présenter notre film ? Merci.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Il est vrai que, lors de la séance précédente, ce film a été présenté. Il s'agit, pour être précis, d'un extrait d'une émission du magazine *Investigations* sur France Ô, concernant une mine brésilienne. En effet, ce film peut être consulté par tout un chacun, y compris d'ailleurs sur le site de la commission.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Oui. Je sais. Nous avons un site Internet particulier pour ce débat public. Ce film y est accessible depuis ce site. Nous sommes, en effet, organisateurs de ce débat, mais nous sommes reçus ici au sein d'une commune par des élus, et je ne souhaite pas m'opposer à la volonté des élus et des représentants du peuple de cette commune. Voilà. C'est tout. Alors, peut-être ceux-ci souhaitent-ils ajouter un mot ; je ne le sais pas. Oui ? Monsieur le Maire adjoint.

Denis GALIMOT, 1^{er} adjoint au maire d'Apatou et vice-président de la collectivité territoriale de Guyane

Merci, président. Merci, Monsieur DUBOILLÉ. C'est un vrai plaisir de vous accueillir dans cette commune. Je ne sais pas combien de fois vous êtes venu par an, en tout cas cela fait plaisir.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro.

Denis GALIMOT, 1^{er} adjoint au maire d'Apatou et vice-président de la collectivité territoriale de Guyane

Il n'y a pas de souci. En tout cas, cela fait plaisir de vous voir. Vous savez, comme vous le dites, le fonctionnement des collectivités, les fonctionnements des choses, c'est démocratique. Nous, commune d'Apatou, qui recevons cette délégation, on s'est réuni et l'on s'est dit que nous voulons un débat de manière intelligente, pour que chacun puisse s'exprimer. On vous propose aujourd'hui, si vous le souhaitez, vous venez ; on organise une diffusion, une rencontre avec la population spécialement pour vous. Et c'est la raison pour laquelle l'on a dit que nous ne souhaitons pas diffuser ce film, non pas parce que nous ne le voulons pas, mais parce que nous voulons qu'on organise justement une manifestation, une rencontre, spéciale pour vous. Ceci parce que j'aimerais que les gens écoutent déjà ce qu'on propose plutôt que, avant de commencer à écouter, on débâte déjà. Là, on a commencé un débat, alors que la diffusion, l'explication et la présentation ne sont pas encore faites. Voilà.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur le Maire.

Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

Je veux juste compléter ce que vient de dire le collègue Denis GALIMOT. Monsieur DUBOILLÉ, nous ne sommes pas contre ce que vous avez dit tout à l'heure, mais, comme il vient de vous le dire, nous souhaitons inviter la population à un autre moment pour qu'on puisse en discuter et diffuser votre film.

Ce que je voudrais moi-même dire, c'est que je ne comprends pas qu'en Guyane, chaque fois qu'il y a des projets assez costauds pour développer la Guyane, il y a une grande discussion. C'est bien et je suis d'accord sur le fait qu'il y ait un débat public. C'est normal ; c'est la démocratie et nous l'acceptons, mais il faut quand même laisser s'installer des projets sur la Guyane pour qu'elle puisse se développer. Pourquoi ne prenez-vous pas les bonnes méthodes des pays pour les présenter ? Par exemple, en Nouvelle-Calédonie, il y a une grande société qui fabrique du nickel, qui est le deuxième producteur du monde de nickel. Pourquoi ne les présentez-vous pas à la population ? Je ne le comprends pas. Chaque fois qu'il y a un projet énorme, il y a des contres, et des contres sérieux.

Je pense qu'il faut que nous arrivions à trouver des solutions pour que les jeunes Guyanais et les entreprises de la Guyane puissent trouver du travail. Les collectivités seules ne peuvent pas embaucher les jeunes ni donner du travail aux entreprises. Il faut faire travailler les entreprises. Il faut faire vivre les entreprises. Aujourd'hui, Montagne d'Or va mettre un projet énorme sur la Guyane ; pourquoi contrer ce projet ? Bien sûr, on peut discuter, on peut poser des questions pour

écouter et pour avoir des explications, mais l'on ne peut pas contrer ce projet. Si l'on contre chaque fois, comment les jeunes Guyanais vont-ils vivre ? Comment verront-ils leur avenir ? J'aimerais bien le savoir. Donc, aujourd'hui, nous sommes là pour un débat ; on va discuter.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Nous sommes sur le fond. On a quitté les questions d'organisation. Une dernière intervention, Monsieur DUBOILLÉ. Allez-y.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Merci. Le débat est bien entamé, effectivement, puisque nous sommes dans un débat de différences d'opinions et de visions de ce débat déjà dans sa structuration.

J'entends ce qui est dit, à savoir qu'on veut un fonctionnement démocratique, que ce débat doit être intelligent et que chacun peut s'exprimer au cours de ce débat. J'entends que ma proposition de passer notre film pour la population est refusé, qu'il faut écouter, débattre, sur la base simplement de ce que nous dit la Compagnie minière Montagne d'Or, ce qui évidemment apparaît comme une parole d'évangile. J'entends qu'on doit laisser s'installer en Guyane les multinationales, mais les mêmes personnes qui disent « laissez installer les multinationales » vous disent : « Halte au colonialisme. Halte au pillage de nos ressources ». Et tout ceci est, en un seul mot, la CMO (Compagnie minière Montagne d'Or), puisque la CMO va piller nos ressources, va les exporter. Ce sont deux sociétés (canadienne et russe) qui forment l'entreprise CMO, déclarée en Guyane comme une entreprise soi-disant française, à capitaux uniquement étrangers.

Vous parlez de la Nouvelle-Calédonie. Je vous invite à vous rapprocher de la Nouvelle-Calédonie autrement que simplement par le verbe, et de voir sur place les dégâts que le nickel a pu causer tant sur le plan humain que sur le plan environnemental.

Et vous dites que nous ne présentons rien. Regardez le film que nous voulions vous faire voir. Cela se passe au Brésil, tout près de chez nous : Paracatu, une mine de je-ne-sais-pas combien de kilomètres carrés, et c'est là où l'on aurait pu voir la réalité de l'Amazonie dans un projet minier international. Alors, ne nous faites pas un procès d'intention quand vous nous dites que dès qu'on veut faire quelque chose en Guyane, l'on s'oppose. Vous voulez nous faire croire qu'on veut mettre la Guyane sous cloche. Je dis "faux". Nous avons, en tant qu'*Or de question*, 25 contre-propositions permettant de créer de l'emploi. Non pas 750 emplois comme veut le faire la Montagne d'Or, mais ajoutez non seulement un zéro et mettez aussi un quotient multiplicateur si réellement, déjà, nous faisons notre propre boulot localement, jeudi [doute sur le terme, 0:25:12.0] par exemple.

Sachons présenter les filières que nous avons et qui sont existantes. Mettons-les en valeur. Sachons les structurer. Créons de nouvelles filières. Donnons aux jeunes des possibilités de débouchés sur les emplois durables et non pas des emplois qui vont durer 12 ans. Soyons assez vigilants pour ceci. Mettons nos politiques publiques à la hauteur des besoins de la Guyane, que ce soit au niveau de la Santé, que ce soit au niveau de l'éducation ; on voit bien à quel point, dans les écoles, combien d'écoles ne vont pas à l'école quand ils rentrent. Et l'on vient me raconter aujourd'hui, et je finirai là-dessus, que la collectivité territoriale aurait la possibilité d'investir dans le capital de CMO (Compagnie minière Montagne d'Or), alors qu'ils ont la possibilité d'investir que 1 % du budget de fonctionnement, ce qui représente 5,6 millions. Avec 5,6 millions, comptez le nombre d'écoles, de collèges et de lycées que l'on peut faire sur le territoire. Je crois qu'au lieu d'être des collectivités qui investissent dans le minier pour le rapport financier, nous avons à utiliser cet argent ailleurs au bénéfice du territoire et des concitoyens. Merci.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Il est largement temps. On va maintenant passer à la présentation du projet ; les questions d'organisation sont réglées. Je rappelle que le film en question est accessible pour tous sur le site du débat. Et une invitation vous a été lancée de venir le présenter ici, dans une réunion particulière. Donc, nous passons à la présentation du projet.

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

Bonsoir, Monsieur le Maire, Monsieur le Capitaine, Messieurs les Adjoints, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Maire, pour cet accueil dans cette commune. On est flatté. On est heureux d'être ici.

Je m'appelle Jean-François ORRU. Je suis le directeur des relations extérieures pour la Compagnie minière de la Montagne d'Or. Ce soir, je serai accompagné de mes collègues : Madame ROY, directrice de l'environnement, et Monsieur CLAUDON, directeur du développement, pour vous présenter le projet tel qu'il est actuellement, donc dans une phase de débat.

Je vous rappelle que le débat, c'est un lieu d'échange, et l'objectif est de mesurer l'opportunité de ce projet. C'est aussi, pour nous, maître d'ouvrage, le moyen de recueillir des avis, des conseils qui peuvent aussi nous faire réfléchir, avancer, parce que ce projet est justement toujours un projet. À l'issue de ce débat, la commission fera un rapport. À l'issue de ce rapport, il nous appartiendra de prendre la décision de poursuivre ou non ce projet. Si nous décidons de poursuivre, l'étape sera de faire un dépôt de dossiers administratifs auprès des autorités pour l'examen de ce projet. Et, dans le cadre de ce dépôt et l'instruction de ces dossiers, il y aura une enquête publique. C'est tout un processus qui va continuer, c'est un processus global de consultation. Donc, aujourd'hui, le débat public est une étape, une étape qui a commencé bien avant et qui se poursuivra bien après.

On va commencer par vous présenter une très courte vidéo de quelques minutes, qui vous explique les principales composantes du projet, puis nous ferons une présentation et nous serons heureux de répondre à vos questions.

Diffusion d'une vidéo.

Voix off :

« Nous sommes la Compagnie minière Montagne d'Or, une entreprise française de 26 salariés basée en Guyane. Depuis 1995, nous travaillons sur l'exploration et le développement d'or primaire de Montagne d'Or. Nos actionnaires sont Columbus Gold et Nordgold, deux entreprises minières internationales.

Notre projet est ici, à 125 kilomètres au sud de Saint-Laurent-du-Maroni. C'est une zone où l'exploitation minière est autorisée par le Schéma départemental d'orientation minière de la Guyane. Cette zone est actuellement exploitée par les opérateurs miniers légaux depuis plus de 140 ans et également le siège d'une exploitation illégale intense. Notre projet vise à extraire l'or primaire en mine à ciel ouvert pendant un minimum de 12 ans.

Regardons de plus près. Le site, tel que nous le prévoyons, s'étendra sur plus de 800 hectares, avec : une fosse d'extraction du minerai, une usine de traitement du minerai pour en extraire l'or, un parc pour stocker les résidus de traitement du minerai, deux verses pour stocker les roches non exploitables, une usine de fabrication et un dépôt d'explosifs, une base-vie pour le personnel. Nous financerons entièrement l'aménagement de la piste et la construction de la ligne électrique.

Regardons maintenant le processus d'extraction et de traitement du minerai. La roche est fragmentée à l'aide d'explosifs. Elle est ensuite concassée et broyée. L'or grossier est retiré par concentration gravimétrique. La pulpe restante est alors épaissie et traitée avec du cyanure pour mettre l'or en solution. Passant par différentes cuves, l'or se fixe sur le charbon actif. Il est ensuite récupéré et fondu à l'aide de fours qui transforment les particules d'or en lingots de doré. La production totale est estimée à 6,7 tonnes d'or par an, pendant 12 ans minimum.

Nous nous engageons à respecter rigoureusement les normes françaises et européennes en matière de sécurité des personnes et de respect de l'environnement ; elles sont parmi les plus strictes au monde. Notre volonté est d'éviter, de réduire et de compenser les effets du projet par une importation compacte dans des zones d'habitat dégradées, la destruction de cyanure présent dans les résidus avant leur stockage, des installations performantes pour une bonne gestion des eaux, ainsi que des mesures décidées en concertation avec les collectivités et les services de l'État pour compenser les impacts résiduels.

Ce projet contribuera à une nouvelle dynamique économique en Guyane en créant 900 emplois pendant la construction des sites, 750 emplois directs et 3 000 emplois indirects et induits pendant son exploitation. Les équipes seront recrutées localement et formées, et ceci avec nos partenaires. Avec un investissement privé de 782 millions d'euros, le projet générera de l'ordre de 3 milliards d'euros de retombées pour la Guyane en salaires, taxes, impôts, et sous-traitances diverses, en tenant compte des effets indirects et induits.

Si le projet se poursuit, la construction de la mine débutera en 2019, pour une exploitation prévue en 2022 et pour une durée initiale de 12 années. La fermeture du site est prévue à partir de 2032, avec un programme de réaménagement et de suivi environnemental pendant 30 ans. »

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

La Compagnie minière Compagnie minière Montagne d'Or est donc une compagnie française enregistrée au registre de commerce de Cayenne. C'est une entreprise qui est basée à Rémire-Montjoly pour son siège, mais elle a deux autres établissements, l'un à Saint-Laurent et l'autre sur site, qui est le camp Citron. Aujourd'hui, c'est 26 salariés, mais cette entreprise n'est pas récente. Elle a été créée en 1986 ; elle portait le nom alors de Sotrapmag. La Sotrapmag a été créée par des entrepreneurs guyanais qui ont d'abord exploité l'or alluvionnaire. Puis, à partir des années 90, se sont succédés différents actionnaires, d'abord d'une filiale de Golden Star qui s'appelle Guyanor, puis Colombus, et maintenant une part du capital est détenue par Nordgold. Colombus Gold est une société canadienne spécialisée dans l'exploration, donc c'est elle qui a poursuivi, derrière Guyanor, les campagnes d'exploration sur site. Quant à Nordgold, c'est une société de droit britannique qui détient 55 % des parts aujourd'hui. La concession Montagne d'Or a été acquise par la Sotrapmag en 95. C'est sur cette concession que se trouve le gisement d'or primaire.

On dit « or primaire », et je vais juste faire un point là-dessus. Deux types d'ors sont exploités. L'or secondaire, c'est l'or de surface qu'on trouve dans les rivières et les bas-fonds des plaines, et l'on appelle cela l'or alluvionnaire (pépitique ou en paillettes). L'or primaire est piégé dans la roche, donc les méthodes d'exploitation sont différentes ; je reviendrai là-dessus tout à l'heure.

Aujourd'hui, la Compagnie minière Montagne d'Or a mené des recherches d'exploration pour définir le gisement et donc aller vers une étude de faisabilité de son exploitation, et d'autres études visant à aller vers des demandes de permis, dont des études de l'état initial en vue de faire des études d'impact et des études en vue de préparer le débat public.

Page suivante. Comme le disait tout à l'heure très justement Monsieur le Maire, en distance, à vol d'oiseau, du gisement, c'est Apatou. Apatou et Grand-Santi sont à plus de 60 kilomètres. Pour être encore plus précis, je dirais que la zone la plus proche se trouve à la limite communale entre Apatou et Grand-Santi. Cette limite qui est matérialisée par ce trait en pointillé, c'est la crique Beïman, sur laquelle il y a le village Providence, et c'est le site le plus proche de Montagne d'Or (52 kilomètres). Cette crique Beïman est intéressante parce que c'est un lieu par lequel remontent les orpailleurs illégaux pour aller dans cette zone minéralisée.

Par la route, aujourd'hui, il y a une piste ; c'est la piste dite de Paul Isnard, qui part de Saint-Laurent-du-Maroni et qui va jusqu'aux chutes Voltaire à la croisée d'Apatou et qui continue, mais la seconde partie, donc les seconds 60 kilomètres ne sont plus aujourd'hui accessibles. À vol d'oiseau, de Saint-Laurent, on est à plus de 80 kilomètres. Mais par la piste, c'est 125 kilomètres.

La diapositive suivante. La concession Montagne d'Or, qui fait 1 524 hectares — sur ces 1 524 hectares, la fosse représente 8 % — est située ici, dans une zone où l'activité minière est autorisée par un document qui a été validé en 2011, qui s'appelle le Schéma départemental d'orientation minière. C'est un document, je crois, qui est sur le site de la Commission particulière du débat public, en tout cas qui est accessible en ligne et qui a fait, là aussi, l'objet de concertations. Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que ce secteur de Paul Isnard est un secteur où l'activité minière a commencé en 1873 ; certains appelaient ça « pays », parce qu'il y avait des villages et que toute une population habitait là-bas dans le premier cycle de l'or, dans la fin du 19^e siècle et la fin du 20^e siècle, donc où sont nés des gens et où il y a vraiment une histoire minière. On a 140 ans d'activité minière sur ce site.

Diapositive suivante. On voit ces zones déboisées assez importes qui témoignent d'une activité à la fois passée et récente puisqu'on voit aussi des zones beaucoup plus récentes. Pour information, nous avons ici un massif Dékou-Dékou, en haut de la diapositive. J'attire votre attention sur le fait qu'on n'est pas en forêt complètement déboisée. La zone d'occupation des infrastructures du projet s'appuie sur une approche compacte de positionnement des infrastructures et un déboisement qui sera de l'ordre de 45 %.

Diapositive suivante. Ce que je vous montrais précédemment, le haut de la photographie où se situera la fosse est situé en bas sur cette diapositive-là. La fosse est matérialisée par ce petit trait jaune. Ceci est la fosse d'exploitation, qui était la partie supérieure de photographie précédente.

Vous avez les autres infrastructures majeures du projet, dont l'usine de traitement, les verses à stériles. Les stériles sont les roches qui ne contiennent pas d'or, donc elles sont dites stériles en minerai aurifère. Nous avons, au nord, la base-vie, différentes verses à stériles où sont stockés ces minerais non utilisables pour le traitement de l'or, puis le parc à résidus, donc là où seront stockés les minerais après traitement dans l'usine, et aussi après des décyanuration, mais j'y reviendrai. Donc, comme je vous le disais, on est dans une zone, et vous le voyez très bien sur cette photographie aérienne, où il y a de larges parties qui sont déjà très déboisées.

Diapositive suivante. S'il fallait résumer ce qu'est le projet Montagne d'Or, il y a des chiffres, effectivement : 85 tonnes d'or qui ont été prouvés par l'exploration, donc qui détermine le gisement (c'est ce qu'on appelle la réserve), mais un potentiel, donc une ressource, de 150 tonnes, ce qui fait qu'aujourd'hui, dans l'étude tel qu'on la porte ici et tel qu'on la portera auprès des autorités pour l'instruction des dossiers, c'est 85 tonnes exploitées sur 12 ans.

Alors, comment résumer ce qu'est Montagne d'Or, s'il fallait le faire en quelques mots ? C'est d'abord exploiter de l'or primaire ; comme je le disais tout à l'heure, de l'or qui est dans la roche. C'est suivre aussi certains principes et certaines règles, dont la première est de satisfaire une réglementation environnementale. C'est une démarche qui a été mise en œuvre par le ministère de l'Environnement, qui vise, en trois cas, à :

- Éviter les impacts autant que faire se peut.
- Et, quand on ne le peut pas, il faut les réduire et mettre en œuvre toutes les technologies possibles pour les réduire.
- Puis, il y a toujours des impacts résiduels — on est sur une activité industrielle — et, dans ce cas-là, il faut compenser.

Cette démarche est mise en œuvre par le ministère de l'Environnement pour toute activité industrielle et pas seulement pour l'activité minière. Cette législation française s'applique aussi en Guyane. Autre point important, c'est qu'on va mettre en œuvre les meilleures techniques pour exploiter les ressources, d'abord pour optimiser la récupération et ensuite pour se conformer aux réglementations qui sont en vigueur en France et en Europe. Ensuite, c'est s'appuyer sur des ressources locales, que ce soit au niveau de l'emploi : on a pris un engagement d'emplois de 90 % sur le territoire ; c'est tout à fait atteignable et c'est vraiment le minimum qu'on trouve sur les mines en activité. Ça, c'est le premier point, et pour cela il faudra mettre en œuvre des formations (Monsieur CLAUDON en parlera tout à l'heure). Le deuxième point important, c'est au niveau de l'optimisation économique, donc le partage des valeurs et du travail avec les entreprises du territoire ; c'est aussi un point très important auquel l'on apporte une attention et sur lequel l'on développe déjà des outils travailler avec les acteurs du territoire.

La diapositive suivante. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous sommes aujourd'hui dans le débat public, en 2018. On a déjà passé quatre années d'études, essentiellement des études qui ont visé à finaliser l'étude d'impacts. Si nous prenons la décision de poursuivre, il y aura un dépôt de dossier et, après, les périodes d'exploitations aujourd'hui faites de 12 ans, puis une phase de réhabilitation et de suivi post-exploitation de 30 ans. La poursuite du dialogue, ce qu'on appelle l'engagement avec les parties prenantes, la consultation et la concertation, est un processus qui se fait tout au long du projet. Donc, là, on est dans une étape qui pose un jalon qu'est le débat public, mais c'est un processus continu.

On va maintenant aborder les aspects de fonctionnement du projet, chose que vous avez vue dans le petit film, mais sur laquelle l'on va revenir un peu plus en détail. Les dimensions de la fosse d'exploitation : c'est une fosse qui va être exploitée en gradins, donc sous forme d'escalier, avec des dimensions de 2,5 kilomètres de long et une moyenne de 120 mètres de profondeur. On nous avait posé la question plusieurs fois sur la profondeur maximum. La profondeur maximum dépend du versant sur lequel l'on se trouve, puisque ce versant-là est plus élevé puisqu'il est sur la pente, que celui qui est vers la plaine. La profondeur maximale est de 220 mètres.

Comment va-t-on exploiter 80 000 tonnes de minerai par jour, 80 000 tonnes qui se décomposent entre le minerai aurifère (celui qui va être traité dans l'usine), et les stériles (la roche non minéralisée qui sera stockée) ? Dans un premier temps, on va utiliser des pelleteuses, et quand on arrivera dans la roche dure, on utilisera des explosifs pour fragmenter la roche, donc faire de gros blocs. Ces blocs seront transportés par camions jusqu'à l'usine ou jusqu'à la verse à stériles. Alors, les explosifs, c'est inquiétant puisque c'est dangereux. On ne va pas transporter des explosifs

jusqu'au site, mais l'on va transporter les composants pour fabriquer l'explosif sur le site. Donc, sur le site, il y aura ce qu'on appelle une usine d'émulsion, qui est un endroit où l'on stocke de manière séparée et réglementée, puisque c'est sous la réglementation Seveso. On stocke donc les différentes matières utilisées pour la composition des explosifs. Et, il y a ce qu'on appelle les unités mobiles de fabrication d'explosifs, qui sont des camions dans lesquels sont insérés ces différents composants qui amènent, sur le site, dans les zones où sont préparés les trous de mines, les différents composants, puis ils sont injectés et c'est une fois qu'ils sont injectés qu'ils sont activés. Ils sont activés, puis l'on met un détonateur, et c'est là qu'on fait les tirs de mines. Il y aura un tir de mine par jours ; on utilisera 18 tonnes d'explosifs par jour. Les tirs de mine ne seront pas perceptibles au-delà de 700 mètres ; c'est des simulations qui sont faites et qui sont déjà expérimentées ailleurs.

Voici les différentes infrastructures du projet : les verses à stériles (les endroits où l'on met les roches non minéralisées, donc aux abords de la fosse d'exploitation) ; l'usine de traitement où va être traité le minerai qui est minéralisé ; et, ici, le parc à résidus où seront stockés les résidus post-exploitation à la sortie de l'usine, une fois qu'ils auront été décyanurés puisque, là aussi, c'est la réglementation et que toute utilisation de cyanure, à la sortie d'usine, est soumise à une norme de rejet qui doit être inférieure à 10 ppm (10 grammes par tonne). Le parc à résidus, mais l'on y reviendra aussi tout à l'heure, sera bien sûr imperméable, et les études en la matière qui ont été faites, puisque c'est des procédés qui sont utilisés depuis très longtemps, montrent des étanchéités qui sont supérieures à 450 ans en durée de vie de la géomembrane.

L'utilisation du cyanure se pratique depuis 120 ans dans l'industrie minière (diapositive suivante), donc cela s'améliore au fil du temps, et c'est quelque chose qui est assez maîtrisé. En tout cas, aujourd'hui, c'est la seule méthode qui permet d'avoir un taux de récupération maximum de l'or contenu dans la roche primaire. On atteint des taux qui sont de 91 à 98 %. C'est de la cyanuration en cuve, donc en circuit fermé. On n'a pas de contact avec l'extérieur et même si une cuve venait à fuir, il y a une obligation d'avoir un bassin de rétention en dessous pour récupérer les fuites éventuelles. À la sortie de l'usine de traitement, il y a une unité de ce qu'on appelle décyanuration pour atteindre le seuil, dont je vous parlais, de 10 ppm.

Diapositive suivante : l'utilisation du cyanure. On reste toujours dans des logiques par jour : 8 tonnes par jour. Et les résidus seront décyanurés avant d'être stockés dans le parc à résidus. Bien sûr, on est dans une réglementation Seveso, donc ce sera sous contrôle. On a une obligation de fournir des résultats. Et, d'ailleurs en France, les commissions locales d'information obligent aussi les entrepreneurs à faire régulièrement, tous les six mois, des réunions publiques pour expliquer leurs mesures, donc elles sont disponibles. Des audits sont faits par des organismes indépendants ; puisque c'est des entreprises Seveso, elles sont sous contrôle. Et les services de l'État aussi sont tenus d'assurer le contrôle de suivi tout au long de l'exploitation. En outre, on s'est engagé à respecter le International Cyanide Code, donc le code international du cyanure qui est une procédure pour toutes les exploitations qui utilisent du cyanure ; il y a même des restrictions supplémentaires sur lesquelles nous nous sommes engagés. Aujourd'hui, dans le monde, 400 installations utilisent le cyanure avec ces procédés, et depuis plus de 120 ans.

Diapositive suivante. Un point important concernant le stockage des résidus cyanurés en sortie d'usine, donc dans le parc à résidu. Hier, il y a eu une petite confusion et je vais y revenir. Quelqu'un avait posé une question sur le document du maître d'ouvrage en disant : « Je ne comprends pas, dans le document, ce n'est pas le schéma que vous montrez à l'écran ». Donc, pour éviter la confusion et pour que vous ayez plus d'informations, sur cette slide, c'est à la page 93 du document du maître d'ouvrage; revenons à cela. Un des accidents majeurs qu'on trouve sur les stockages de résidus sur des parcs à résidus, c'est des ruptures de digue. Il y a deux méthodes pour stocker des résidus et monter une digue sur un parc à résidus : la méthode amont et la méthode aval. La méthode amont : on commence à construire une première digue, on stocke du résidu et, quand on arrive au seuil de la digue, on fait une deuxième digue, mais elle s'appuie sur l'amont, d'où « la méthode amont ». Là, le problème c'est que si la première s'appuie sur un enrochement, la deuxième, vous le verrez, s'appuie sur des matériaux meubles et avec les failles qui sont au point de jonction, donc des infiltrations potentielles et des faiblesses dans l'ouvrage complet. La méthode aval est complètement différente puisqu'elle s'appuie sur l'aval. On est sur même principe : on construit une première digue, on met des résidus dans le parc à résidus et, au fur et à mesure que le niveau des résidus monte, on augmente la digue, mais vers l'aval, donc toujours en s'appuyant sur un substrat rocheux. La digue est beaucoup plus épaisse, beaucoup plus dense et surtout sans faille. Un autre point important sur le design du projet tel

qu'on l'a préparé aujourd'hui, c'est la mise en place d'une géomembrane assurant une imperméabilité du parc à résidus. Aujourd'hui, les meilleurs experts donnent 450 ans à la durée de vie d'une géomembrane. Vous me direz : « Et après 450 ans ? ». Après 450 ans, il n'y a plus de teneur notable en cyanure pour qu'on puisse s'en préoccuper. La diapositive suivante.

Intervention inaudible, hors micro.

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

Je crois que vous ne m'avez pas écouté. Je vous ai dit que les résidus cyanurés, à la sortie de l'usine, devaient être à 10 ppm.

Intervention inaudible, hors micro.

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

La base-vie du site de Montagne d'Or : les employés seront en rotation (une semaine de travail, une semaine de repos) et ils seront donc installés sur des bases-vie sur le site. La base-vie aura les services nécessaires pour une vie en site isolé, que ce soit les services de restauration, infirmerie ou services de loisirs tels que les services de sport.

Enfin, des dispositifs — c'est obligatoire — sur la sécurité des employés seront mis en place et contrôlés par les organismes qui contrôlent la législation du travail.

L'accessibilité au site. Je vais aller très vite là-dessus parce que j'en ai parlé au début. Ce sont 125 kilomètres de piste pour accéder au camp Citron. Il faut refaire entièrement cette piste. Sur sa première partie, c'est une piste publique, et comme elle va être utilisée à la fois par du public et du privé — pas uniquement nous ; il y a d'autres opérateurs travaillant sur le secteur — elle doit être praticable en tout temps et en toute sécurité. Il faut donc refaire le design des pentes, des virages, des ouvrages de passage et des ouvrages de passage d'eau. Il y a également des tracés qui doivent être optimisés pour la faune et la flore. Ce tracé va donc être repris et financé par le projet ; c'est budgété. Le deuxième ouvrage qui sera préparé en même temps que la construction de la piste, donc dans les premiers temps, ce qu'on appelle la préproduction, va être la construction de la piste des infrastructures de la mine et de la ligne électrique qui suivra à peu près le tracé de la piste. Voilà.

Sur ce point-là, je vais peut-être passer la parole à Monsieur CLAUDON.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Allez-y. Oui. Enchaînez sur l'emploi.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Merci. Je vais enchaîner sur l'emploi. Le chiffre de 750 emplois a été cité à de nombreuses reprises et je vais vous expliquer la raison pour laquelle l'on a peu de marge d'erreur sur ce chiffre. L'activité minière de ce type est une activité industrielle, je dirais semi-continue, c'est-à-dire qu'on travaille 365 jours par an, H24/24. Et, dès lors qu'on a identifié le volume d'or que nous allons extraire de la roche, nous aurons le volume de roche qui sera utilisé pour extraire cet or-là. Et ce volume de roche nous donnera ensuite la valorisation en termes d'effectif de tout le process industriel qui va le précéder. Donc, quand on dit qu'on est à 750 emplois, on est à 750 emplois par rapport à ces données qui sont purement physiques. On est quand même dans une activité industrielle qui a beaucoup accumulé de statistiques dans différents domaines. En effet, depuis la fin du 19^e siècle, beaucoup de structures de formation ont accumulé des statistiques, donc l'on est en mesure maintenant, de façon assez précise, de déterminer, en fonction de ces tonnages et poste par poste, quel sera le nombre d'emplois. Grosso modo, si on les répartit : une base-vie qui occupe à peu près 14 % — je ne reviendrais pas sur la base-vie elle-même ; on vient de vous en parler — ; une administration qui vraisemblablement sera répartie en deux pôles, un pôle à Saint-Laurent-du-Maroni et un pôle sur le site ; une usine qui est le process industriel de broyage (15 %) ; et l'exploitation minière elle-même qui inclut la rotation des camions, le transport de la roche, etc.

De cette première phase d'emplois directs, on déduit également, par des procédés différents, mais qui sont à mon avis aussi fiables, une création de 3 000 emplois indirects et induits. Quelles sont les origines de ces emplois indirects et induits ? Pour ce qui concerne les emplois indirects, c'est assez simple, l'activité minière industrielle est une activité très largement sous-traitée, c'est-à-dire pour tout ce qui est transport, logistique et les constructions, etc., et tout ce qui est consacré à

cette sous-traitance crée de l'emploi. Et, là aussi, avec l'expérience, on sait combien d'emplois (et pendant combien de temps) vont créer l'installation de l'usine, la création de la piste, la création de la ligne électrique, etc. Il y a plus de 400 sites d'exploration et d'exploitation minière comme celle-là dans le monde, donc l'on a des statistiques qui recouvrent largement de quoi déterminer avec suffisamment de précision d'où viennent ces 3 000 emplois indirects. Les emplois induits, c'est les emplois qui proviennent de la consommation issue des rémunérations qui sont versées. S'il y avait quelques sources de question, j'y répondrais, bien évidemment, mais il y a beaucoup d'ouvrages de référence qui ont été faits par beaucoup d'organisations internationales, la Banque mondiale en particulier ou la Cité financière internationale et beaucoup d'organisations des Nations Unies ont travaillé là-dessus, donc les références sont multiples.

Alors, ce qui est intéressant pour nous et ce sur quoi l'on travaille beaucoup, c'est faire en sorte que l'ouverture de ces métiers soit très largement offerte aujourd'hui à de jeunes Guyanais. On vit en Guyane aussi, donc l'on connaît la difficulté pour certains jeunes, en particulier dans l'ouest, pour trouver du travail, et surtout les difficultés d'obtenir une qualification, et une qualification qui débouche sur un emploi. D'abord, je crois qu'il faut dire très clairement que le métier de la mine, activité industrielle aujourd'hui, est un métier dans lequel il n'y a quasiment plus de postes non qualifiés. Vous allez trouver une partie de ces postes non qualifiés — je crois qu'il y en a 16 % dans l'ensemble de l'activité — essentiellement dans des activités de services périphériques. On est dans une base-vie. Dans une base-vie, il y a un restaurant et dans un restaurant il y a des serveurs, des cuisiniers, des femmes de ménage, etc. Dans ces activités-là, on va peut-être trouver des emplois non qualifiés. Au-delà, la qualification minimale est le CAP, et cela représente quasiment 50 % de la formation. Ensuite, vous avez des BTS, des licences et des masters. Donc, notre objectif aujourd'hui est de démarrer le plus tôt possible une structure de formation, qui sera pérenne parce qu'on ne peut pas former des gens pour un an, deux ans, trois ans. On sait très bien qu'il y a des entrées et des sorties, donc des recrutements à faire. Donc, il faut offrir à un maximum de jeunes Guyanais qui sont intéressés, par ces formations, l'opportunité de s'y intégrer.

On a cité le chiffre de 90 % d'emplois occupés par des Guyanais. Chaque fois, cela entraîne beaucoup de questions. Je ne peux pas toutes les anticiper, mais au moins une : cela paraît important, 90 %, et chaque fois l'on dit : « Mais pourquoi 90 % ? » Tout simplement parce que les outils de formation aujourd'hui mis à la disposition des jeunes pour accéder à ces métiers, ils sont performants, ils sont anciens. Les simulateurs sont maintenant très fortement développés. Il y a un monitoring très large autour des simulateurs et l'on sait combien de temps cela prend pour former un jeune à tous les niveaux de la filière. Donc, là-dessus, on a une sécurité absolue avec l'expérience qu'on a dans la formation des jeunes. Et, 90 %, il faut vous dire que ce n'est pas un chiffre excessif. On est quasiment au-dessus de ces chiffres dans toutes les lignes du monde en recrutement de personnel local. Il y a deux logiques : d'abord, on travaille sur un territoire et, bien évidemment, la proximité est importante ; et la deuxième est qu'on imagine mal aller faire des recrutements, lorsqu'on est en Guyane, sur un site qui est le site de Citron, à 100 et quelques kilomètres de Saint-Laurent-du-Maroni, aller recruter des gens ailleurs que sur le territoire. Donc, il ne faut pas être surpris par ce chiffre. Il y a beaucoup de sites sur lesquels l'on est à plus de 95 % d'emplois locaux.

C'est bon ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Oui. Très bien. Je pense qu'il faut s'en tenir là pour le moment. On va passer aux questions, si vous le voulez bien. Avant de passer aux questions, j'indique, sans vouloir revenir sur les discussions précédentes, que j'ai reçu une observation écrite de Monsieur LAMBOLEY sur la discussion qui précède. Je la lis, puisqu'il demande qu'elle soit portée au débat public, donc elle doit l'être. « *Je m'étonne que vous laissiez un élu intervenir sur le déroulement d'une procédure administrative de façon antidémocratique, donc je souhaite que cette réserve soit portée au débat public* ». Elle est portée. Elle sera sur le verbatim et en ligne. « *Reprenez le contrôle et faites diffuser ici comme ailleurs* », donc je ne reviens pas sur le débat qui a eu lieu tout à l'heure.

Donc, la discussion est ouverte. Là-bas, Madame. Allez-y.

Louise DEZAVCE, citoyenne

Il parlait de la géomembrane.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

S'il vous plaît. Pouvez-vous vous présenter ?

Louise DEZAVCE, citoyenne

Bonsoir. Je suis Louise, une habitante de la terre. Vous parliez de la géomembrane. Que va-t-elle devenir après ? En quoi est-elle faite et que va-t-elle devenir ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

On prend peut-être d'autres questions. Il y en a une, devant, je crois.

Mathurin LEVIS, citoyen

Bonsoir à tous. D'abord, merci pour cet exposé brillant. Je crois qu'on a tous compris comment l'on pouvait ouvrir une mine d'or à partir de la semaine prochaine. Merci beaucoup. Par contre, je crois que l'objectif et ce qu'on attendait de vous étaient autre chose et d'autres types de réponses.

Je travaille au collège d'Apatou, donc je réside ici. Je travaille avec des jeunes qui ont entre 12 et 15 ans et qui sont l'avenir de ce territoire, et j'entends que c'est au cœur de votre réflexion, parce que c'est l'argument principal que vous opposez : la création d'emplois. Vous mentionnez le chiffre de 750 ; cela ne me paraît pas formidable, très honnêtement. Je vais même vous dire : je suis même un peu sidéré, parce que 750 emplois, je crois qu'à une centaine près, c'est le nombre de postes de contrats aidés qu'on a supprimés dans les établissements scolaires de Guyane cette année. Donc, je crois que les priorités, vraiment, là, sont mises au cœur du débat.

Mais, au-delà de cela, vous mentionnez un projet qui s'étale sur 12 ans. 12 ans ! Mais vous rendez-vous compte de ce que c'est 12 ans ? C'est-à-dire que les gamins que j'ai aujourd'hui arriveront sur le marché du travail et ils chercheront du boulot quand toutes vos petites affaires seront terminées, quand vous aurez extrait je-ne-sais-pas combien de tonnes d'or et fait sauter je-ne-sais-pas combien de tonnes d'explosifs dans ces forêts et que vous serez repartis. Vous proposez un projet qui est valable 12 ans à l'heure où, partout dans le monde, on réfléchit à la façon d'organiser aujourd'hui la transition énergétique, à la façon de mettre en valeur l'écotourisme, le bois qui est ici une richesse importante. Dans le monde entier, on réfléchit aux nouvelles formes de l'économie, et vous proposez un projet qui consiste à creuser un trou énorme, à exploiter de l'or pendant 12 ans et à s'en aller. C'est Germinal, votre histoire. Vous ne vous en rendez pas compte. Très sérieusement, je suis encore plus choqué de ce que j'entends ce soir quand j'apprends ce que vous nous proposez. Le grand projet d'avenir pour la Guyane, c'est 12 ans. Ce n'est même pas une génération. Vous allez former des jeunes avec des CAP sur la filière de l'or, de la mine, etc., et, dans 12 ans, que deviendront ces gens-là ? Vous leur direz : « Merci. On a fait des profits. On a extrait notre or et maintenant débrouillez-vous. » Est-ce le fond du projet ? J'avoue que le peu de réponses que vous apportez, noyées dans tous les éléments techniques, sont très loin de me convaincre que la priorité est l'avenir de cette génération, l'avenir de la génération aujourd'hui en Guyane.

J'ajoute un dernier mot que vous n'avez pas évoqué, mais qui est important quand même. Vous présentez la compagnie Montagne d'Or comme une compagnie française implantée en Guyane, etc. Bon, cela ne trompe personne. Vous êtes là ce soir ; vous les représentez. On sait très bien qui, en réalité, possède cette compagnie. C'est un oligarque russe. Et ce monsieur, je ne crois pas que sa priorité soit le développement de la Guyane. Je crois que c'est avant tout le développement de ses petites affaires et de ses petits deniers personnels, et de décliner sa richesse à lui. Si ce monsieur s'intéresse à l'avenir de la Guyane, j'ai plein de propositions à lui faire : on peut ouvrir des centres de santé, on peut recruter dans l'éducation nationale, etc. Si vraiment ce monsieur s'intéresse à l'avenir de la Guyane, qu'il vienne ici et on lui donnera beaucoup de pistes pour réfléchir. Donc, je crois vraiment qu'on est en train de nous duper sur tout un tas de données et, vraiment, j'insiste là-dessus : que proposez-vous au-delà des 12 ans, au-delà de vos petites affaires pour l'avenir de la Guyane, puisque c'est ce qui l'air de vous intéresser ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

On va peut-être demander, sur ces deux questions très différentes — il y a une question technique sur le devenir de la membrane et une question sur l'emploi — au maître d'ouvrage de répondre sur chacune de ces deux questions.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Oui. Bonsoir. Concernant la géomembrane, elle est en polyéthylène de deux millimètres d'épaisseur, et, comme on le disait, sa durée de vie est de 450 ans. Après la fermeture de la mine, donc lorsque le parc à résidus va être fermé, il y a un abaissement ; on sait qu'il y a une dégradation naturelle du cyanure. Dans un premier temps, il y a une décyanuration jusqu'à 10 ppm. Par la suite, il y a une dégradation naturelle du cyanure. Et, au-delà de 12 ans, il y a un abaissement de l'eau, un assèchement, pour pouvoir recouvrir et tout cela va être imperméable (il y a plusieurs couches). Dans la réglementation, il doit y avoir une couverture permanente. Mais, après, les résidus ne sont plus toxiques.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

La géomembrane, que devient-elle ?

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Elle est garantie pour 450 ans.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Mais une fois que la fosse à résidus s'abaisse, si j'ai bien suivi, vous recouvrez en laissant la géomembrane en place ; est-ce cela ?

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Oui. La géomembrane reste en place.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Bonjour. Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires. Je me permets d'apporter une petite précision. Merci pour la question, parce que c'est effectivement un point extrêmement important pour nous. La réglementation prévoit qu'il y ait 5 mètres de saprolite, donc de l'argile, quelque chose d'extrêmement imperméable. Je ne veux pas vous embêter avec des détails techniques. S'il y en a qui comprennent, on est 10 moins 9 mètres par seconde d'imperméabilisation, donc d'imperméabilité. Notre méthode, notre technologie pour couvrir le fond du parc à résidus, doit être prouvée comme équivalente à 5 mètres d'argile avec une [inaudible, 1:06:49.9]. Cela correspond donc à de l'argile qui a été tassée, compactée, extrêmement bien configurée pour permettre de garantir cette imperméabilité. Donc, la géomembrane, c'est une chose, mais il y a aussi des éléments qui sont en dessous, qui sont travaillés avec des méthodes et des matériaux qui sont trouvés sur place. Et l'étude doit prouver à l'administration, pour permettre l'autorisation d'avoir cette imperméabilité qui n'est pas dans la durée de vie de la géomembrane, mais qui doit s'installer au fur et à mesure avec, comme l'a dit ma collègue, l'ensemble des éléments qui sont à constituer, une imperméabilité à terme et à très long terme : au-delà de 450 ans.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur GUEZ, je crois que la question comportait aussi un autre aspect qui était de dire que cette géomembrane, au bout de 450 ans ou 400 ans — elle va quand même rester dans la terre — est-ce qu'elle se dégrade ? Comment ? Que se passe-t-il, en gros ? C'était aussi une question sur la décomposition et le devenir de déchets plastiques, en quelque sorte. J'ai l'impression que c'est ce qui avait été évoqué, plutôt que « que deviennent les dépôts ? »

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Ecoutez, il y a différents types de géomembranes : il y a des géomembranes qui sont effectivement en polyéthylène ; il y a des géomembranes qui sont faites en bentonite ; il y a différents types. Effectivement, cela fait partie de notre travail que d'étudier différentes méthodes d'imperméabilisation, et avec le moins de risque pour l'environnement avec un risque qui s'approche du risque zéro.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Alors, nous comprenons que la géomembrane reste en place. C'est tout. Je ne vois pas que cela aille au-delà. Alors, sur la question des 12 ans.

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

Je vais vous répondre sur l'emploi, sur les emplois sur 12 ans. Effectivement, on est une société privée. On n'offre pas d'emplois dans le secteur public, donc pas d'emplois de fonctionnaires. Aujourd'hui, en Guyane et je comprends...

Brouhaha et interventions inaudibles dans la salle.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Allons. S'il vous plait. Du calme. Une question a été posée et monsieur est en train d'y répondre. On écoute sa réponse. Allez-y, Monsieur.

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

Aujourd'hui — et, là, je comprends vraiment votre préoccupation en tant qu'enseignant parce que c'est vous qui formez les jeunes aujourd'hui — la préoccupation que vous devez avoir, c'est de vous dire : « Mais que vont-ils devenir ? », parce que vous savez comme moi quel est le contexte socioéconomique en Guyane, quel est le taux de chômage et particulièrement chez les jeunes. On connaît la pyramide des âges aussi, donc c'est eux qui sont la majorité de la population. Je comprends votre préoccupation légitime de vous dire : « Ceux que je forme aujourd'hui, que vont-ils devenir ? Est-ce qu'ils vont trouver un emploi ? » Mais aujourd'hui, il faut aussi se poser une autre question : quand on va à la mission locale ou quand on va à Pôle Emploi et qu'on voit le monde qui est là, sans perspective, sans emploi possible parce qu'ils sont très limités, ces personnes-là sont prêtes à prendre un job à la journée. Nous, on propose des jobs pour 12 ans.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Mais que se passe-t-il ensuite ?

Jean-François ORRU, directeur Relations extérieures, Compagnie minière Montagne d'Or

Un autre élément que je porte à votre attention, c'est que, d'une part, les formations qu'on va faire sont de formations polyvalentes. Ce n'est pas des formations sur la mine, mais sur des corps d'activité qui sont transposables à la mine, aux travaux publics et à la foresterie. Donc, la reconversion est possible post-activité, avec une expérience en plus. Ensuite, deuxième point, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, aujourd'hui la réserve est de 85 tonnes et l'on évalue une ressource potentielle à 150 tonnes, donc cela veut dire que la durée de vie de la mine pourrait être allongée. Est-ce que j'ai répondu à votre préoccupation ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Question suivante. Il y avait un micro là-bas. Allez-y, Monsieur.

Louis MONTROSE, citoyen

Je m'appelle Monsieur MONTROSE Louis. J'ai entendu beaucoup de gens parler en disant qu'ils vont créer des emplois écologiques, mais comment vont-ils les subventionner ou démarrer ces emplois ? Ils ne se sont jamais posé la question de savoir pourquoi les jeunes Indiens se tuent. Pourquoi se pendent-ils ? Ne rigolez pas, Monsieur, parce que je suis en Guyane depuis 1963 et j'ai vu l'évolution de la Guyane. Je vois comment cela marche en Guyane. Vous avez beaucoup de jeunes qui sortent de l'école. Ils ont une qualification. Ils n'ont pas d'emploi. Que voulez-vous qu'ils fassent ? Dites-le-moi. Je vous pose la question. Répondez-moi. Dites-moi ce qu'ils doivent faire. Beaucoup de jeunes se tuent parce qu'ils n'ont rien à faire. Ils n'ont pas de travail.

Intervention inaudible dans la salle, hors micro.

Louis MONTROSE, citoyen

C'est du n'importe quoi pour vous. Cela n'a rien à voir. Vous n'avez jamais parlé des exploitants illégaux qui mettent du mercure. Il n'y a pas de barrage. Il n'y a rien. Tout s'écoule dans la nature. Êtes-vous déjà monté sur les sites pour voir comment cela se passe ? Je vous pose la question. Êtes-vous déjà monté sur les sites pour voir comment cela se passe ? Vous êtes venu en Guyane. Pourquoi ? Vous aimez la Guyane plus que moi ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci de votre témoignage, Monsieur. Je crois que c'était plus une observation qu'une question. Donc, nous enchaînons. Qui souhaite prendre la parole ?

Jorys DEWINIE, citoyen

Bonsoir. Je suis un jeune de Saint-Laurent et, pour moi, ce projet serait un moyen pour qu'on puisse avancer en Guyane parce qu'il y a beaucoup de jeunes, ils n'ont rien, ils sont dans la rue, et cela pourra nous permettre d'avancer demain. Moi, je suis pour ce projet. Je sais comment est la vie en Guyane, et je suis pour.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'était, là aussi, plus une observation qu'une question. Merci, Monsieur. Il y a des demandes de prise de parole ici. Allez-y, Madame.

Loehhé COPIN, citoyenne

Bonjour. Madame COPIN. Je voudrais intervenir sur des chiffres et des données que vous avez donnés, parce que je trouve assez indélicat un certain nombre de choses que vous passez à tout le monde comme données. Alors, c'est un débat. Je ne sais pas si ce sera une question, mais quand vous dites qu'il y a du chômage chez les jeunes, vous citez, dans vos brochures et sur vos documents, des chiffres qui prennent en compte les jeunes de 15 à 23 ans, et je trouve cela absolument indélicat parce que les jeunes, en Guyane comme ailleurs — vous pouvez chercher — à 15 ans, ils ne cherchent pas de travail. Ils sont en formation. Donc, vous présentez des taux de chômage qui ne sont pas la réalité. Alors, bien sûr, vous pouvez toujours trouver une personne qui cherche un emploi, mais vous ne donnez pas la réalité du territoire. En Guyane, il y a besoin encore de formation et, si vous avez été aux toilettes en bas, vous avez vu qu'il y a quatre toilettes fermées sur cinq. Vous dites que vous allez employer des gens, je veux bien, mais je demande en quoi, parce que nous avons l'expérience, Monsieur, de beaucoup de sites qui ont ouvert ici et je pense que vous allez avoir beaucoup de mal à prendre des gens qui n'ont pas de formation. Donc, ne citez pas des chiffres qui sont utilisés par l'INSEE pour d'autres informations et qui ne doivent pas servir une entreprise privée, mais des données pour l'État pour savoir où ils en sont de la formation des jeunes. Donc, ne donnez pas le chiffre de chômage des jeunes quand vous parlez de jeunes de 15 ans. Votre fils, si vous en avez un, je suis sûre que, lorsqu'il a arrêté ses études, avait plus de 23 ans ; et il faut la même chose pour les jeunes d'Apatou.

J'ai formé des jeunes sur Cayenne, qui sont ici à Apatou avec un emploi ; je peux vous les citer, même si je n'ai pas la bonne couleur d'Apatou. Ils ont des emplois ici, pérennes. Ils travaillent ici. Quand ils ont fini leurs études, ils avaient bien plus de 23 ans. Donc, ce chiffre-là ne doit pas être une menace parce qu'on ne travaille pas dans la peur.

Un autre chiffre que vous employez dans d'autres domaines : vous citez beaucoup les cyanures et tous ces chiffres-là. Vous savez très bien qu'à Apatou, à Cayenne ou à Saint-Laurent, nous n'avons pas les éléments pour pouvoir répondre à ce que vous allez demander : des études, des instituts, des laboratoires qui vont pouvoir contester les chiffres que vous donnez. Alors, allez dans un pays, au Canada, en Russie ou ailleurs, où les gens pourront dire : « Oui, on est arrivé à 10 ppm » ou « Oui, on peut détruire un cyanure ». Mais, aujourd'hui, vous venez présenter à des élus des chiffres et, ici, je ne sais pas s'il y a quelqu'un qui peut dire ce que veut dire « détruire un cyanure ». Oui, moi, je sais, mais j'ai formé des jeunes pour qu'ils le sachent. Je ne suis pas la seule, mais je n'utilise pas la peur dans des documents. Donc, quand vous présentez des chiffres, ce que je voudrais à l'avenir, c'est que vous ne véhiculiez pas la peur parce que vous venez à Apatou, à Cayenne ou à Saint-Laurent. La communication, cela peut être très important ; c'est vrai, vous prenez des chiffres qui existent, mais cela peut être très dangereux.

J'avais encore d'autres choses à dire, mais je ne vais pas monopoliser le débat, parce que je pense que c'est important, le débat. Je passe la parole à d'autres personnes ; c'est plus important.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci, Madame. C'est plus de l'ordre de l'observation que de la question, mais, peut-être, puisqu'il y a une remise en cause, la CMO (Compagnie minière Montagne d'Or) souhaite-t-elle réagir sur ce qui vient d'être dit ou pas ? Non ?

Intervention inaudible dans la salle, hors micro.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

J'entends bien ; c'est un commentaire, mais qui peut appeler un commentaire. Je pose la question. Si vous ne souhaitez pas réagir, vous ne réagissez pas. Ce n'est pas une obligation.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

On peut préciser qu'il y aura un atelier qui portera spécifiquement sur les questions d'emploi et que, dans cet atelier, on regardera la question des emplois par type de demandeur d'emploi, par qualification, etc. On essaiera de regarder s'il y a ou pas une adéquation entre la demande d'emploi et l'offre d'emploi et l'écart qu'il peut y avoir entre les niveaux de qualification. On fera intervenir les personnes de Pôle Emploi et de la Direction du travail, et éventuellement les missions locales également, pour regarder d'un peu plus près cette question d'emploi. Donc, il y aura d'autres apports que ceux du maître d'ouvrage pour caractériser la question du chômage et la question de la qualification.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je crois que l'atelier sera le 23 mai à Saint-Laurent-du-Maroni, à 18 heures.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

C'est le 23 mai, à Saint-Laurent-du-Maroni.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Question suivante.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Je vais amener un certain nombre de précisions sur tout ce qui a été dit, parce qu'il y a effectivement beaucoup à dire, sur trois points. Je reviendrais sur l'emploi sans rentrer dans les détails, simplement pour dire, car la question qu'on se pose, après les deux ans : que vont devenir ces jeunes qui auront fait une formation, qui seront au travail dans la mine ? On dit qu'ils vont se retrouver à la rue. C'est là que se pose toute la réalité de ce problème de mine industrielle, de multinationale, du pillage de nos ressources et du pillage de notre biodiversité. Pourquoi ? Si j'avais le courage de vous faire voir des cartes, vous comprendriez que ces jeunes, pour cette mine qui a une durée de vie supposée de 12 ans, j'entends aujourd'hui que la production de 85 tonnes va passer à 150, ce qui veut dire que le trou qu'ils prévoient sera certainement plus grand et plus profond que ce qui a été annoncé. Ceci avec un mensonge, parce qu'il ne fait pas 220 mètres, mais l'on est arrivé à leur faire admettre, à Saint-Laurent, qu'il faisait 320 mètres, même si le plus profond arrive à 400. Il n'en demeure pas moins que ces emplois trouveront une continuité. Pourquoi ? Parce que vous avez au moins 25 permis miniers déposés en Guyane, et qu'autour de la Montagne d'Or vous en avez déjà deux gros conséquents — ça, on n'en parle pas — bien plus gros que celui de la Montagne d'Or, et qui auront des bassins versants sur la Mana, sur Apatou, sur le Maroni donc, et où, dans le cas de rupture de digue, il y aura effectivement un désastre, pas seulement écologique, mais humain. Alors, vous voulez manager par la peur ? Allons-y, sachant ce que cela veut dire ; j'y reviendrai pour vous le prouver.

Ensuite, vous avez parlé des retombées pour la Guyane. Alors, on nous a dit hier que 3 milliards allaient être distribués à la Guyane. 3 milliards ! Vous rendez-vous compte à quel point nous sommes heureux en Guyane ? On en demande 2 au Gouvernement qui n'est pas foutu de nous les donner, mais Montagne d'Or va nous les donner. Merci, Papa Noël ! Il y en a un qui n'a pas voulu être Papa Noël, mais vous l'êtes. Alors, pourquoi 3 milliards ? Parce qu'il faut savoir que 85 tonnes d'or, au prix du gramme d'or, à savoir 35 euros le gramme...

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est une question qu'on verra en deuxième partie.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Permettez-moi, Monsieur PEYLET. Je n'ai pas interrompu le débat. Je me permets de parler, alors que je n'ai interrompu personne.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est un sujet qu'on peut voir tout à l'heure.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

35 euros le gramme d'or pour 85 tonnes, cela fait 3 milliards. Où l'entreprise fait-elle son bénéfice, puisqu'elle va donner 3 milliards à la Guyane ? Et ils annoncent qu'ils en auront 600 pour eux. Expliquez-moi comment, de 3 milliards de recettes, vous faites 3,6 milliards.

Ensuite, je reviens sur la problématique du cyanure ; elle est importante. J'y reviendrais sur le problème environnemental par rapport à ce que veut dire le cyanure, ses conséquences et la façon dont il va être géré. Mais je voudrais revenir sur cette géomembrane qui va se retrouver... Pour ceux qui ne le savent pas, comment est-ce fait ? C'est quand même un plastique, pour faire court, qui sera au fond du bac dit bac à résidus, qui va récupérer l'ensemble des bouts dans lesquels il va y avoir du cyanure, et pas seulement du cyanure, mais aussi tous les métaux lourds qui sont emprisonnés dans la roche, comme l'arsenic, plomb et autre. Donc, tous ces métaux vont se retrouver là-dedans.

Alors, on vous a dit la durée de vie d'une géomembrane : 450 ans. Oui, c'est ce qu'on vous a dit, sauf qu'on a oublié de vous dire comment cette durée de vie est calculée. Alors, je vais vous la donner. Sachez qu'une géomembrane se dégrade à partir de 450 ans si le résidu qui est à l'intérieur est maintenu à 20 degrés. Nous sommes en Guyane où la température moyenne oscille, avec 23 degrés la nuit, mais elle monte tout de suite à entre 28 et 32 degrés. Alors, si l'on reste dans ce cadre-là, à 25 degrés, la durée de vie de cette géomembrane passe à 265 ans ; déjà presque la moitié. Mais, étant donné que, pour ma part, je considère que, compte tenu des conditions climatiques que nous avons, ce bac à résidus ne sera pas à 25 degrés, mais il sera certainement bien plus haut. Et, à partir de 30 degrés, la durée de vie de cette géomembrane est de 166 ans, de 106 ans si cette température est à 35 degrés, et de 69 ans si la température est à 40 degrés.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous préciser les sources, s'il vous plaît ?

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Oui. Il s'agit d'une source d'une analyse qui a été portée par le GRI (Global Reporting Initiative) au Canada.

Il faut dire qu'on vous a parlé d'assèchement. Avec les conditions climatiques que nous avons en Guyane compte tenu de notre pluviométrie, je vais voir comment l'on va me dire comment ce bac à résidus sera effectivement asséché, alors que nous avons 8 mois de pluviométrie plus au moins dense, mais nous avons quand même 8 mois de pluviométrie, et que le réchauffement climatique prévoit, lui aussi, un certain nombre d'évolutions en la matière et que, donc, aujourd'hui, la Compagnie minière Montagne d'Or n'est pas en mesure de nous garantir et de nous assurer les conséquences ou pas de ce changement climatique. Sachez que leur digue qui a été annoncée ne tiendra peut-être pas le coup. Ce n'est pas parce qu'elle sera adossée à une montagne que les quatre côtés seront adossés à une montagne. 57 mètres de saprolite qui risqueront de se...

Intervention inaudible dans la salle, hors micro.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Vous pouvez prendre la parole quand vous voulez, Madame, mais je ne vous ai pas interrompue ; soyez correcte.

Donc, je pense que, quelque part, ces digues de 57 mètres de haut ne sont pas aussi inamovibles que ce qu'ils veulent faire croire. On le voit partout à travers le monde. La technique qu'ils veulent nous offrir n'est pas unique en Guyane et au monde ; elle a déjà eu lieu ailleurs et des catastrophes existent ailleurs. Alors, qu'on n'essaie pas de nous faire croire que c'est le Pérou parce qu'on va avoir la Rolls Royce des mines industrielles internationales qui va s'installer en Guyane. Et sachez que la Montagne d'Or, je vous le répète, tout le bassin de l'ouest guyanais est visé, y compris Apatou. Si l'on ne veut pas l'entendre et si l'on ne veut pas le voir, n'oubliez surtout pas ce que je vous dis aujourd'hui. Vous aurez un bassin versant sur Persévérance, qui va être exploité en mine d'or et qui va vous donner le résultat quand il y aura des problèmes. Vous direz : « Mince. On nous avait dit cela au débat sur la Montagne d'Or ». Merci.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien. Une seconde, s'il vous plaît. Il y a un certain nombre de sujets, mais il y a la question — je ne sais pas si vous y revenez tout à l'heure ou pas — sur les retombées économiques. Ce sera la présentation qui sera faite tout à l'heure ? Peut-être, sur les 3 milliards, puisque vous l'avez évoqué, autant y répondre tout de suite.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

C'est un sujet qui a été abordé de multiples fois. On a une production, effectivement, de 2,5 millions. Je suis d'accord, c'est bien un chiffre d'affaires de 3 milliards. Les coûts de production sont de 1,63 milliard ; une dotation en investissement de 782 millions ; un impôt société de 191 millions ; un crédit d'impôt, qui, lui, intervient en recette, de 177 millions. Donc, un bénéfice, au bout de 12 ans, de 634 millions.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro [1:27:27.6].

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Les trois premiers postes ? Que je fasse le total du chiffre d'affaires et des coûts de production ?

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro [1:27:34.9].

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Non. Il y en a qui viennent en positif et les autres en négatif.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro [1:27:39.6].

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Si. C'est le même tableau.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro [1:27:53.7].

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Non. C'est-à-dire qu'il y a un deuxième slide où, dans un coin, il y a la CSPE et le crédit d'impôt, mais les chiffres sont les mêmes.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Question suivante. Monsieur. Cela fait un moment qu'il demande.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Bonsoir tout le monde. Merci de me donner la parole. J'ai une succession de questions, donc vous serez gentils de les noter. Déjà, je voudrais faire un rappel, c'est qu'actuellement l'Europe étudie l'interdiction du cyanure à la suite d'une grosse catastrophe qui a eu lieu en Europe.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Monsieur, vous ne vous êtes pas présenté.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Excusez-moi. Je m'appelle MILKATCHE. Je suis un habitant de la forêt. Cela vous va-t-il ?

Donc, je voulais rappeler que l'Europe est en train d'étudier l'interdiction du cyanure en Europe à la suite d'une catastrophe due au cyanure. Cette catastrophe est une explosion du cyanure qui était en baril, comme ce que vous nous proposez. De plus, normalement, une concession minière doit être désignée par l'État. Or la Compagnie minière Montagne d'Or n'a jamais été désignée par l'État. Voilà. C'était juste un rappel d'ordre légal.

Mes questions. Vous déclarez avoir 26 salariés en ce moment. Combien y a-t-il déjà de Guyanais à l'heure actuelle ? Est-ce-ce que la compagnie minière Auplata est actionnaire de la Compagnie minière Montagne d'Or ? J'aimerais avoir une explication et plus d'approfondissement, pages 57, 58 et 59 de votre jolie publicité mensongère, sur les volumes et le nom des flèches de couleur que vous avez mises partout, mais il n'y a aucun volume, aucun nom ; on ne sait pas ce que c'est. Ensuite, tous ces produits chimiques qui vont se retrouver dans le parc de résidus ; quel va être la chimie exacte de ce parc à résidus qui va justement attaquer la membrane et affaiblir sa durabilité ? Vous dites que vous allez utiliser les meilleures techniques disponibles, mais est-ce

que ces techniques sont utilisées ailleurs ? Et si c'est utilisé ailleurs, on aimerait savoir où et si elles marchent.

Ensuite, à l'heure actuelle, l'État annonce enlever la taxe sur l'or de Guyane. Vous dites que la Guyane va gagner 3 milliards de taxes, d'impôts et de cotisations. Sachant que l'État va faire sauter cette taxe sur l'or de Guyane, sur les 3 milliards que vous nous promettez, combien vont sauter avant qu'on les ait ? Ensuite, vous dites que le son ne va pas dépasser 700 mètres selon un logiciel ; de quel logiciel vous servez-vous ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je crois qu'il y a déjà beaucoup de questions, Monsieur.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Je n'y peux rien, Monsieur.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

On pourrait écouter les réponses.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Toujours sur ce logiciel, est-il utilisé ailleurs et l'avez-vous testé en grandeur nature pour ne pas croire simplement un logiciel programmé ? Je vais m'arrêter là.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Oui. On y reviendra peut-être tout à l'heure. Sur la taxe sur l'or, je n'ai pas entendu dire que cette taxe était supprimée ou qu'il y avait un projet de suppression.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

C'est une information du *Journal de 20 H* de France 2, lundi. À vérifier.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que quelqu'un dans la salle a une information sur ce sujet ?

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Je n'ai pas d'information sur le sujet, mais je voudrais juste rectifier un chiffre. Quand on dit qu'il y aura un retour de 3 milliards, ce n'est pas, comme vous le signalez, un retour de 3 milliards en impôts et taxes. Non. Là-dedans, il y a des salaires, de la sous-traitance, etc. Donc, je rectifie ce chiffre.

Par ailleurs, sur les évaluations de taxes qui sont faites actuellement, en particulier sur l'or, elles sont faites sur la base de la taxe actuelle. La taxe actuelle peut évoluer. On a déjà, à plusieurs reprises, signalé qu'on était favorable à son évolution, donc on considère aujourd'hui qu'on a fait nos calculs sur l'existant, et si cet existant évolue, on prendra évidemment en considération cet existant.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Alors, il y avait beaucoup de questions. Je ne sais pas si vous avez noté la liste. Alors, vous les reprenez, parce que j'ai un peu perdu la mémoire du début de la liste de questions.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Non. Une compagnie n'est pas désignée par l'État. Une compagnie, il faut s'enregistrer. En l'occurrence Montagne d'Or est une SAS. Par contre, ce qui sera pris en décret en Conseil d'État, c'est l'autorisation de l'ouverture de travaux miniers ; ça, effectivement, c'est pris en conseil d'État par décret, mais une compagnie, ce n'est pas créé par l'État.

Auplata n'est plus actionnaire de la Compagnie minière Montagne d'Or. Il a été actionnaire, à un moment, avec Colombus de la Sotrapmag ; ce n'est plus le cas. Aujourd'hui, l'actionariat est partagé en deux : Colombus a grosso modo 45 %, et Nordgold a 55 % ; toutes ces données sont dans le document du maître d'ouvrage.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Intervention inaudible, hors micro [1:33:35.6].

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Chantal, tu veux...

Alors, le nom des flèches est en face des flèches.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Personne ne voit de quoi il s'agit, donc peut-on projeter la page ? On va rechercher la page pour la projeter.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Oui. Ce n'est pas la peine si personne ne voit la page.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Intervention inaudible, hors micro [1:34:03.2].

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Est-ce la page ? Alors, quel est votre problème de couleurs et de flèches ?

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Intervention inaudible, hors micro [1:34:17.6].

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Ah. Il n'y a pas les quantités. D'accord.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Les quantités, ce serait très exhaustif de vous fournir cela là, mais elles vont être contenues dans l'étude d'impact qui va être déposée pour les demandes d'autorisation et qui va être soumise à l'enquête publique, donc vous allez avoir accès à ce document-là.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Il y avait la question des salariés guyanais actuels. Sur les 26 salariés — il y a 26 salariés avez-vous dit — combien de Guyanais ? On n'a pas demandé aux salariés guyanais présents de...

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro [1:35:00.0].

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Allez-y.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Monsieur DUBOILLÉ, je ne sais pas sur quel terrain vous voulez m'entraîner.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Intervention inaudible, hors micro [1:35:42.4].

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Recruter en Guyane.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Monsieur DUBOILLÉ, si vous ne parlez pas dans le micro, vos propos ne seront pas enregistrés.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est vous qui avez la parole, Monsieur.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Donc, on ne va pas rentrer dans un débat de la guyanité, ce qui est potentiellement très dangereux.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Dites simplement si ces personnes ont été recrutées.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Il me pose la question sur ce que je considère comme étant guyanais.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Non. Attendez. La question posée n'a pas été posée par Monsieur DUBOILLÉ. Elle dit : sur les 26 salariés de la société, combien y a-t-il de Guyanais ? Donc, vous répondez en indiquant au passage ce que signifie la réponse. Si vous avez la réponse d'ailleurs ; je ne le sais pas.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Plus de la moitié des employés aujourd'hui sont Guyanais.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Plus de la moitié. Bien. Alors, a-t-on oublié des questions dans votre longue liste ?

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Guyanais... je ne sais d'ailleurs pas dans quel sens vous l'entendez.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Des personnes qui résident en Guyane.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

C'est vous qui dites : « 90 % des Guyanais », dites-nous ce que cela veut dire.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Non, Monsieur DUBOILLÉ. J'ai dit : 90 % d'emplois sur le territoire.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Oui. Très bien. Alors, j'espère qu'on a répondu à toutes les questions. Laquelle aurait été oubliée ?

Monsieur MILKATCHE, citoyen

A l'intérieur du parc à résidus... Intervention inaudible, hors micro [1:37:11.8].

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

La chimie. Pouvez-vous reformuler la question et quelle est exactement votre préoccupation ?

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Quelle est la composition chimique qui doit se faire dans le parc à résidus ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Dans le parc à résidus, quels sont les phénomènes physicochimiques qui se produisent ?

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Encore une fois, ces éléments détaillés vont faire l'objet de l'étude d'impact qui est en cours. Je ne suis pas chimiste et l'on va avoir des chimistes qui travaillent là-dessus. Je ne peux pas vous donner la réponse actuellement. C'est en cours.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

La réponse que vous allez avoir [inaudible, hors micro, 1:37:57.8].

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien. On va prendre une autre question. Monsieur, allez-y.

Hendrik FORSTER, citoyen

Bonsoir tout le monde. Je m'appelle Hendrik, habitant d'Apatou. Grand-maman, grand-papa, Apatou. La maison, Apatou. La batie, Apatou. Merci à tous ceux qui sont venus à Apatou pour informer. Ma question c'est que vous parlez pour les enfants aussi avec le travail de mine d'or. Moi, je vois que, oui, 12 ans de travail dans la forêt, la terre creusée, fait comme ils nous disent,

oui, d'accord, c'est du boulot, mais les enfants, ils ne vont pas vivre jusqu'à 12 ans. Ils vont vivre plus longtemps, alors j'aimerais bien savoir, pour plus tard, ce que cela va donner pour nous qui habitons à Apatou et les Guyanais.

J'en profite, parce que le débat est à Apatou ; il est chez nous, donc j'en profite pour demander et écouter aussi, parce que c'est important pour dans 50 ans, dans 100 ans, dans 150 ans, dans 200 ans. La terre est là. Le trou est là. Même s'ils vont le fermer, tout est là. Et, pour le travail des enfants, ceux qui sont à l'école, ceux qui sont au collège, au primaire, qu'est-ce que la compagnie va leur laisser ? Ça, j'aimerais bien le savoir parce que 12 ans, oui, mais ce n'est pas suffisant. C'est vrai que l'argent est important, mais il faut penser à l'être humain aussi. Voilà la question que je voulais demander.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur, cette question qui rejoint les questions déjà posées, mais il est bon de répéter les choses. Monsieur le Maire souhaitait prendre la parole, je crois.

Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

Oui. Merci. Donc, voilà, ce soir je suis là en tant que citoyen de la commune. Pas mal de choses ont été dites depuis le début de la séance. Je pense qu'à un moment donné, il faut qu'on soit sérieux. Il faut qu'on soit sérieux pour évoquer des sujets importants, parce que l'avenir de la Guyane appartient à la jeunesse. Tout à l'heure, une dame a dit qu'il y a des enfants ou des jeunes qui ne connaissent pas ce qu'est le cyanure. Je ne sais pas ce qu'elle a dit, mais j'ai bien entendu. Sur Apatou, il y a des jeunes qui ont eu leur master, il y a des jeunes qui ont leur licence, il y a des jeunes qui sont quand même éduqués à l'école, donc je pense qu'ils peuvent expliquer aux plus jeunes ce qu'est le cyanure. Même des enfants métropolitains, je pense qu'ils ne connaissent pas ce qu'est le cyanure.

Vous savez, en Guyane, chaque fois il y a de gros débats. Vous savez tous, ceux qui ont déjà été en métropole, qu'il y a des milliers d'autoroutes en métropole. Tout autour, ces autoroutes sont clôturées. Il y a des écologistes dans la salle, je pense. Toutes sont clôturées, ce qui empêche le passage aux sangliers. Qu'ont dit ces écologistes ? Ils n'ont rien dit. Mais quand il s'agit d'un projet en Guyane qui peut apporter l'avenir à la jeunesse, il y a de gros débats et de grandes discussions.

Moi, je suis pour ce projet, et l'ensemble du conseil municipal d'Apatou est pour ce projet. Pourquoi ? Je vais vous dire une chose, sur notre commune, une commune de 8 600 habitants, on a un budget de 14 millions d'euros (7 millions en fonctionnement et 7 millions en investissement) là où l'on a 70 % d'emploi en masse salariale, voyez-vous ? Donc, nous n'empêchons pas tous ceux qui sont porteurs de projet en Guyane parce que nous seuls ne pouvons pas embaucher les jeunes. Il y a plus de 300 dossiers à la DRH, qui sont des demandeurs d'emploi sur la commune, et comment voulez-vous que nous empêchions un projet qui peut embaucher les jeunes ? Les jeunes veulent aussi voir l'avenir. Les jeunes veulent aussi vivre. Ils veulent conduire de belles voitures. Ils veulent construire leur maison. Alors, quand il s'agit de blocage pour ceux qui sont contre, surtout les fonctionnaires — je suis aussi fonctionnaire — quelles sont les idées que vous apportez pour embaucher les jeunes, les fonctionnaires qui sont ici dans la salle ? Parce que vous savez déjà le problème que la France a concernant les finances. Vous connaissez les lois qui sortent du Gouvernement, qui bloquent tout. Surtout nous qui sommes élus, nous connaissons tout. On voit tout. Donc, aujourd'hui la Montagne d'Or est sur la commune pour présenter le projet. Je suis bien d'accord sur le fait qu'il y a des questions pertinentes et qu'il faut que nous ayons des réponses pertinentes.

Un monsieur dit qu'il vit dans la forêt. Je ne le vois plus. Où est-il ? Dehors ? Il vit dans la forêt. Il faut qu'il nous explique ce qu'il rencontre dans la forêt. On aimerait le savoir. Donc, pour nous, la Montagne d'Or, continuer votre projet.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. C'est sans doute intéressant, mais ce n'est pas le sujet de notre débat de ce soir, et cela nous mènerait certainement très loin. Je crois qu'on va passer en deuxième phase maintenant, compte tenu de l'heure qui avance. On va parler environnement. Alors, une dernière question et l'on passe à la deuxième phase.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Il y en avait une aussi ici sur les questions économiques.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

D'accord. Alors, deux questions, parce que l'heure tourne. Il nous faudrait un micro qui marche.

Berait HUSTREL, collectif Or de Question

Merci, Monsieur le Président. Je prendrai vraiment très peu de temps. Par rapport à la jeunesse — on parle de la jeunesse, de l'avenir de la jeunesse — je voudrais savoir s'il est possible que la jeunesse prenne part à ces débats. Je suis à l'initiative, avec un petit collectif, d'essayer de faire rentrer ces débats dans les établissements scolaires (collèges, lycées et universités). Je voudrais savoir dans quelle mesure vous pouviez appuyer cette demande au niveau de l'administration, au niveau du recteur, etc. Et j'en profite aussi devant les caméras pour interpeller le recteur là-dessus. Une demande a été faite, qui a été distribuée dans tous les réseaux des partenaires de la sphère éducative (parents, élèves, enseignants, CPE, etc.) : nous voudrions qu'il soit possible, et rapidement, que le débat intègre les établissements scolaires. Merci.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Ecoutez, comme le rectorat n'est pas représenté ici — enfin, je ne le pense pas — nous allons lui transmettre votre question.

Intervention inaudible dans la salle, hors micro.

Berait HUSTREL, collectif Or de Question

Est-ce que les dirigeants peuvent soutenir ? Est-ce que la société peut soutenir cette demande ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Ah. Je n'avais pas compris. Est-ce que la société peut soutenir cette demande s'adressant aux autorités académiques de poursuivre le débat ?

Christian CLAUDON, directeur du développement, Montagne d'Or

Je vais faire une réponse partielle, mais c'est celle dont je dispose aujourd'hui. Je pense qu'on a déjà anticipé. Il y a à peu près deux ans qu'on travaille sur le projet de formation qu'on a présenté tout à l'heure. Pendant ces deux ans, on a eu l'opportunité de rencontrer les deux recteurs différents. Vous êtes dans l'enseignement et vous savez que le recteur a changé il y a peu de temps, et on lui a présenté le projet de formation de Montagne d'Or. On avait attiré son attention. On souhaitait également organiser, au sein des lycées et des collèges, une présentation, une discussion avec des étudiants pour voir quelles étaient leurs préoccupations, c'est-à-dire qu'ils ont sans doute des préoccupations légitimes. J'entends bien le porte-parole des jeunes ici, mais j'aurais préféré entendre les jeunes eux-mêmes s'exprimer. C'est la raison pour laquelle l'on aurait souhaité avoir accès aux collèges ou aux lycées, sans avoir l'ambition de diriger l'opération, mais simplement qu'on fasse quelques essais, quelques tests, pour pouvoir discuter avec eux ; c'est important.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Donc, si je comprends bien, la compagnie est prête à soutenir la demande.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Montagne d'Or

Non seulement prête à soutenir, mais l'on a commencé. Comme vous le savez, il y a eu le passage du président de la République il y a quelques mois en Guyane. À ce moment-là, il y avait le ministre de l'Éducation nationale, et j'ai eu l'opportunité de lui parler à nouveau du souhait que nous avons d'intégrer des jeunes dans la réflexion de l'avenir de la formation sur le projet minier. C'est tout ce que je peux vous dire aujourd'hui.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

De notre côté, on avait fait une petite tentative. Oui, Claude BRÉVAN.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Je voulais dire qu'on a effectivement tenté de rencontrer le rectorat. On n'a pas réussi. C'est toujours difficile parce qu'on a démarré au printemps et après il y a des questions de date. C'est très compliqué. Moi, j'ai fait des débats, et l'on a fait intervenir des jeunes, notamment dans des

lycées, mais pas sous forme d'une présentation du projet et d'une réaction à chaud d'une salle de classe, parce que ce n'est finalement pas très intéressant. Ce qui est intéressant est de travailler avec les enseignants, de leur demander si cela les intéresse de faire travailler leurs élèves sur tel ou tel aspect du projet, et en général pas sur l'ensemble parce que vous voyez bien là que c'est trop vaste. Un travail est fait avec les jeunes, et, à la fin, ils construisent un questionnaire qui leur est propre, et qui en général est assez original, sur le projet. Ils apportent toute la diversité de leurs opinions. C'est un travail à faire, et c'est un travail qui est à faire par les enseignants d'abord. Je crois que c'est vraiment comme cela. Et, ça, rien n'empêche de faire cela après ce débat, mais il faudrait le commencer dès la rentrée puisque, pour les enseignants, il faut avoir un calendrier de travail compatible avec le calendrier scolaire. Mais c'est une possibilité.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je rappelle d'ailleurs à ce propos que le débat est un moment, mais qu'au-delà du débat, et dans l'hypothèse où le projet se poursuivrait, la concertation se poursuit avec la désignation d'un garant, etc., c'est-à-dire qu'il restera possible au-delà d'avoir encore un certain nombre d'échanges, de concertations, etc.

Alors, je voudrais quand même qu'on passe à la deuxième phase parce qu'il va se faire tard. Mais il y avait une dernière intervention, et l'on parle ensuite Environnement et Énergie. Je sais qu'il y a des questions rentrées, mais elles reviendront ensuite.

Erlan SLEUR, expert surinamais, ProBioS (intervention traduite par Madame PLASSCHAERT)

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Je suis Erlan SLEUR. J'interviens dans une ONG pour l'environnement au Suriname. Depuis plus de 15 ans, il y a maintenant de grandes entreprises qui travaillent dans l'orpaillage au Suriname. On nous avait promis que le Suriname deviendrait le Dubaï de l'Amérique du Sud. Il y a eu beaucoup de promesses. Et quel est le résultat ? La pauvreté ne fait qu'accroître et l'économie est dans une situation catastrophique. Plus de corruption et plus d'illégalité dans le pays. La forêt est détruite et l'eau est polluée de plus en plus. Les entreprises avaient fait beaucoup de promesses, mais ce n'était que du vent.

Avant-hier, j'étais à Nieuw Koffiecamp, un petit village qui se situe dans une concession minière d'Iamgold, au Suriname. Encore une fois, beaucoup de promesses : ils devaient faire une route et des complexes hôteliers. 15 ans plus tard, aucune promesse n'a été réalisée. Les habitants du village m'ont demandé de vous faire passer un message : ne croyez pas ce qu'on vous dit et continuez à vous battre.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien. Maintenant, nous passons à la deuxième phase de cette réunion : Environnement – Énergie. On vous écoute.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Pour ce qui a trait à l'environnement du projet, le site de Montagne d'Or, comme on le voit, est situé...

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Pardon ? Que vouliez-vous ? Pardon, alors allez-y.

Auguste RICHENEL, 3^e adjoint au maire d'Apatou

Je traduis ce que le capitaine vient de dire. Il a dit : « Il ne faut pas comparer la Guyane au Suriname. Qui dit Guyane dit la France, et nous sommes un pays d'Europe. Le Suriname est un pays révolutionnaire, et il est normal que la situation soit comme cela. On fait donc confiance à la France, on fait confiance à l'Europe, donc on pense qu'on sera bien protégé. Voilà le mot du capitaine.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Comme je le disais, le projet Montagne d'Or est situé dans une vallée, entre deux massifs reconnus pour leur biodiversité ; il s'agit des massifs Dékou-Dékou au sud et Lucifer au nord. La concession minière de Montagne d'Or empiète sur la partie du massif Dékou-Dékou et, en 2009, la Compagnie minière Montagne d'Or s'est engagée, avec un protocole d'accord auprès de l'ONF (Office National des Forêts), à ne jamais exploiter la partie sud de sa concession. À la suite de ce

protocole d'accord a été créée la réserve biologique intégrale en deux massifs distincts. Encore un rappel ici de l'état de la dégradation du site, qui a fait l'objet de 140 ans d'orpailage.

Pour ce qui a trait aux infrastructures linéaires, c'est-à-dire la piste Paul Isnard et la ligne électrique qui cheminera le long de cette piste, il n'y a aucune traversée d'habitat protégé. Par contre, à la croisée d'Apatou, la piste s'approche de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) de la crique Voltaire, et à l'approche des réserves biologiques il y a également les ZNIEFF de type 1 et 2.

Le projet a fait l'objet d'optimisations. Plusieurs plans de masse ont été définis, qui ont été modifiés au fur et à mesure du développement du projet pour justement implanter les infrastructures dans les aires les plus dégradées, ce qui fait qu'on aboutit à une zone très compacte qui couvre à peu près 800 hectares. Il y avait également initialement une verse à stériles située à l'est de la fosse (on voit la flèche en jaune), et cette verse-là a été abandonnée pour préserver un corridor de migration de la faune entre les deux massifs de la réserve biologique intégrale. La piste également fait l'objet d'optimisations (le tracé sur la largeur de la piste), afin de préserver les espèces végétales protégées.

Des inventaires très conséquents ont été faits, de 2014 à 2017, le long de la piste et dans l'aire minière. Ces inventaires ont été déposés sur le site de la CNDP (Commission nationale du débat public) et également sur le site de Montagne d'Or. Les impacts sont en cours d'évaluation, mais pour le moment, je vais brosser un portrait assez général. L'atelier du 6 avril qui a eu lieu à Saint-Laurent-du-Maroni dressait un portrait plus exhaustif des impacts sur la faune, la flore et les eaux. Ici, on n'a pas le temps ce soir. Et je veux également préciser que le 22 mai prochain, il y aura un atelier spécifique sur les impacts sur les eaux souterraines et les eaux superficielles, ainsi que sur l'archéologie.

Les engagements pris par la compagnie Montagne d'Or pour limiter les effets sur les habitats naturels et les espèces animales et végétales sont en particulier : le respect de la prescription d'un plan de défrichement ; le balisage des aires de travaux et des zones sensibles ; la transplantation ou la relocalisation des espèces à enjeu de protection, dont notamment les espèces protégées ; la réhabilitation cordonnée du site avec l'exploitation. Donc, oui, il y aura une réhabilitation définitive lors de la fermeture, mais tout au long de la phase d'exploitation, il y aura une réhabilitation des verses à stériles et du parc à résidus et ceci au fur et à mesure de l'avancement.

Des mesures compensatoires ont également été discutées en atelier de travail avec certains partenaires qui ont accepté de participer, dont la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'ONF (Office National des Forêts), la CTG (Collectivité Territoriale de Guyane), le CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel). Parmi ces mesures, il y a notamment : la restauration des barranques d'orpailage inertes, des barranques illégales ; il y a un corridor de migration justement à l'est de la fosse, donc le PER (Permis Exclusif de Recherches) Bernard, et il y aurait de la revégétalisation sur ce site ; et l'appui à la gestion de la réserve biologique intégrale.

Les mesures qui seront mises en œuvre pour la protection des eaux souterraines sont : l'installation d'une géomembrane imperméable et un sol sous-jacent avec de la saprolite. Tout à l'heure, on me demandait ce que va devenir cette membrane. Juste pour faire un parallèle, il s'agit des mêmes membranes qui sont utilisées dans les dépotoirs : tous vos déchets vont dans des sites, et ces membranes sont les mêmes géomembranes. Et, l'autre point — Monsieur DUBOUILLE mentionnait le fait que c'était à cause de la pluviométrie qu'il n'était pas possible d'assécher le parc à résidus — c'est qu'un assèchement est prévu au cours des deux dernières années d'exploitation, et c'est par pompage. Puis, dès que le pompage sera fait, un recouvrement sera mis en place pour imperméabiliser le parc à résidus.

On a également parlé de la décyanuration. On a mentionné le fait que le bassin versant était composé d'un réseau hydrographique très dense. Des mesures seront mises en œuvre pour préserver ce réseau hydrographique : notamment toutes les zones de travail en amont feront l'objet de déviations des cours d'eau et ces eaux seront envoyées dans des bassins de sédimentation avant d'être rejetées en milieu naturel ; il y aura une gestion de l'érosion sur le site, et les eaux de procédé et les eaux de contact (ce qui est expliqué sur un schéma sur la diapositive suivante) feront l'objet de collectes et de traitements. Tous ces effluents, que ce soit les eaux souterraines ou les eaux de surfaces, feront l'objet d'un suivi au cours de la durée de vie du projet et 30 ans après la fermeture. Toutes les infrastructures de gestion des eaux, donc le bassin des

eaux de contact, les fossés de dérivation, les bassins de sédimentation, totalisent 42 hectares sur 800 hectares, donc la gestion des eaux est quand même prise en compte de façon très sérieuse.

Sur le schéma de gestion des eaux, on voit les eaux de la fosse avec toutes les eaux qui sont rentrées en contact avec le minerai. Que ce soit les eaux de la fosse d'extraction, les eaux provenant des verses à stériles, du ruissellement sur les verses, ainsi que sur les versants extérieurs du parc à résidus, elles vont être collectées et acheminées dans le bassin des eaux de contact. Ces eaux de contact vont servir de réserve d'eau brute pour l'usine de traitement du minerai, donc il n'y aura pas de prélèvement à même la nappe d'eau souterraine pour le traitement du minerai ; c'est seulement les eaux de ruissellement et les eaux de résurgence dans la fosse. Les eaux (que ce soit les eaux du parc à résidus ou les eaux de contact) qui seront en surplus seront traitées dans des usines de traitement différentes, et contrôlées avant leur rejet à l'environnement.

En ce qui a trait à la qualité de l'air, les mesures mises en œuvre sont le contrôle des émissions à la source, notamment des abat-poussières ou par exemple, pour les concasseurs, des dépoussiéreurs seront installés. Dans tous les cas, les mesures mises en œuvre permettront de respecter les seuils réglementaires en limite de site et il y aura également une optimisation de la consommation d'hydrocarbures, afin de limiter les émissions atmosphériques.

Pour ce qui a trait aux nuisances potentielles, que ce soit le bruit, les vibrations, la luminosité, encore fois, plusieurs dispositifs seront mis en œuvre, que ce soit des silencieux sur certains équipements, différentes mesures antibruit, des mesures pour éviter la vibration, et également des mesures pour éviter que les lumières nuisent à la faune et à la flore environnantes. Et, encore une fois, il y aura un dispositif de suivi de toutes ces nuisances tout au long de la durée de vie du projet.

Un inventaire archéologique, fait par l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) et par Pierre ROSTAND, couvrait deux aspects. L'archéologie de l'époque précolombienne a été couverte par l'INRAP, et c'est Pierre ROSTAND qui a couvert l'aspect des activités minières historiques. Au total, 77 vestiges historiques ou archéologiques ont été identifiés le long de la piste Paul Isnard, de même que sur le site minier. Notamment 15 montagnes couronnées, qu'on appelle également des sites à fossés, ont été identifiées sur le site et aucune de ces montagnes couronnées ne sera affectée par le projet ; elles sont situées sur les hauts sommets aux environs du projet, mais aucune n'est située à l'emplacement des infrastructures. La plupart des vestiges de l'époque précolombienne concernent des sites de plein air, qui sont en fait la découverte de morceaux de poterie sur le site, et nous sommes présentement en attente de la prescription de la Direction des Affaires Culturelles (la DAC) pour ces sites. Il va s'agir soit de fouilles archéologiques préventives ou de diagnostics archéologiques.

Et, il y a l'aspect réhabilitation après mine. Comme on l'a dit, après la fermeture du site minier, il y aura une réhabilitation définitive du site. Cette réhabilitation vise principalement la stabilité des terrains à long terme, de même que le confinement des résidus miniers à long terme, la prévention de l'érosion des sols et la reprise de la végétation en cohérence avec les habitats environnants, donc il n'y aura pas de plantation d'espèces invasives ou intrusives ; ce sera fait dans le respect des espèces locales en place. Et le tout sera suivi d'une période de suivi pendant 30 ans après la fermeture du projet.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Nous passons aux aspects « Besoins en énergie du projet ».

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Merci. Pour bien comprendre la problématique énergétique, il faut se projeter à la date de démarrage éventuelle du site minier, c'est-à-dire 2023. Entre aujourd'hui et 2023, il n'y a aucune action, de la part de Montagne d'Or, qui risque d'impacter la production ou la consommation d'énergie sur Guyane ou sur le l'Ouest guyanais. Ce que nous faisons pendant cette période des cinq ans qui viennent, c'est essayer de trouver le mix énergétique qui est le plus favorable à la fois sur le plan environnemental et sur le plan de la sécurité des systèmes énergétiques. Quand je parle de la sécurité du système énergétique, je pense bien évidemment à la sécurité du réseau lui-même. On a parlé tout à l'heure du financement d'une ligne électrique, et le projet est bien de financer une ligne électrique HTB, c'est-à-dire haute tension (90 000 volts), qui partirait de Saint-Laurent-du-Maroni pour venir jusqu'au site de Citron.

Financer cette ligne ne veut pas dire l'approvisionner en énergie. Donc, pour que cette ligne puisse être utilisée d'abord par le site minier et éventuellement par d'autres utilisateurs, il faut qu'on lui trouve des sources de production. J'ai essayé de résumer dans un tableau ce que serait le mix énergétique. Pour l'approvisionnement du site minier, le chiffre qu'il faut retenir... il y a peut-être deux chiffres : il y en a un qui est le plus cité et je vais revenir dessus, c'est 20 mégawatts. Les mégawatts, c'est une question de puissance et pas une question d'énergie. On a beaucoup parlé de 20 mégawatts ; c'est vrai qu'on estime la puissance nécessaire à 20 mégawatts en pointe et une puissance nécessaire en base, ce qu'on appelle de base, en service normal, de 15 mégawatts. Donc, si l'on prend cette puissance de 15 mégawatts en service normal et qu'on calcule l'énergie dont on a besoin pendant une année (365 jours, H24/24), si vous faites la multiplication, cela fera 8 600 heures, donc vous multipliez 15 mégawatts par 8 600 heures et vous obtenez 35 gigawatts/heure. Le chiffre qui figure sur la diapositive est donc bien notre besoin électrique annuel.

Maintenant, le tableau qui est au-dessus permet de ventiler les sources de production sur lesquelles nous travaillons actuellement. Il y a trois possibilités d'utilisation du photovoltaïque : un photovoltaïque simplement posé en toiture pour une utilisation quotidienne — ça, c'est sans trop de difficultés — et deux options : solaire photovoltaïque avec stockage ou sans stockage. Aujourd'hui, vous connaissez tous la situation du photovoltaïque. Les prix du photovoltaïque se sont effondrés ces dernières années et, corrélativement, au contraire, la performance s'est améliorée, c'est-à-dire que les rendements se sont améliorés. Donc, le photovoltaïque devient maintenant réellement une énergie qui peut être utilisée au quotidien et qui peut être stockée dans de meilleures conditions qu'on pouvait l'imaginer il y a encore un an ou deux. Donc, c'est une partie importante de l'approvisionnement.

Simplement, comme vous le savez, c'est de l'énergie alternative : la nuit, on est obligé de le stocker et de réutiliser ce qui est stocké. Aujourd'hui, à ma connaissance, on n'a pas de batterie qui permet de stocker huit heures, donc l'on stocke une partie et l'on attend des énergies de substitution qui sont des énergies non pas alternatives, mais permanentes. Parmi les permanentes, on peut imaginer de la biomasse avec différentes sources de carburant pour la biomasse : cela peut être du bois, des déchets de scieries, des déchets ménagers... Je pense que beaucoup de gens dans la salle connaissent des problèmes énergétiques, donc je ne leur ferais pas l'injure de développer tout ça, mais il y a vraiment en Guyane un vrai potentiel pour la biomasse. Il y a sans doute, dans les cartons des différents producteurs d'énergie renouvelable, au moins quatre ou cinq projets situés entre 5 et 10 mégawatts chacun et qui pourraient émerger, on l'espère, d'ici 2023. Ces chiffres ne sont pas des chiffres tirés de notre imagination. Ce sont des chiffres qui figurent dans le document de programmation pluriannuel de l'énergie, dont vous pouvez avoir connaissance ; c'est un document public qui retrace ce que devrait être la projection des besoins en énergie à horizon 2023, avec deux volets importants qui sont le volet production et le volet consommation. Pour nous, c'est un document de référence, parce qu'il faut bien qu'on s'appuie sur un document public qui était à la fois signé par l'État et la collectivité territoriale pour faire une stratégie d'électrification du site.

Autre source qui nous intéresse considérablement, ce sont les centrales hydroélectriques au fil de l'eau. Vous en avez déjà une sur la Mana qui fonctionne assez bien, qui avait des rendements assez faibles, mais qui ont été récemment améliorés. Les rendements étaient faibles parce que c'est une chute d'eau et il a fallu relever la chute pour que la puissance augmente. C'est une source extrêmement intéressante parce que, d'abord, c'est une source continue. Il y a juste des variations de niveau en fonction de la pluviométrie, mais c'est une source fiable. C'est relativement économique. Il n'y a pas de problèmes environnementaux : on mouline de l'eau et l'on met une génératrice. Donc, on peut imaginer aujourd'hui... je vous cite juste un chiffre qui nous sécurise un peu : il y a, je crois, cinq demandes de permis déposées sur la Mana pour mettre en place des centrales hydroélectriques au fil de l'eau. Et, si, effectivement, un problème venait à se présenter, on a toujours besoin d'un secours de thermique au fioul, c'est-à-dire de générateur au fioul, pour 3 mégawatts.

Donc, ce sont des schémas aujourd'hui sur lesquels l'on travaille. Ils vont évoluer forcément, parce que tout va évoluer. Au fur et à mesure que nos études se font, les combinaisons du mix énergétique vont évoluer parce que les coûts vont évoluer, la disponibilité des composants va évoluer, les rendements vont évoluer. Donc, je ne vous présente pas une réflexion achevée. Je vous propose l'état des études en cours et les directions qu'ont prises ces études.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Avant les questions, je crois que le président de Mamabodi [2:14:00.1] avait demandé la parole. Monsieur LAMOURET [2:14:02.2] avait demandé la parole et... Allez-y, Monsieur le Président.

Antoine LAMOURET, président de Mama Bobi

Bonjour. Je m'appelle LAMOURET [2:14:12.2. *À noter : Intervention difficilement compréhensible*] Antoine. C'était juste pour une anecdote ; ce n'est pas aux discussions tellement que je vais débattre. Mais il y a quelque chose. En Guyane, nous sommes le seul continent qui n'a pas de Guyanais. On est des sous-traitants des nations qui bernent et qui gouvernent. Je voulais savoir pourquoi, parce que je vois dans le petit livre de Montagne d'Or qu'ils explorent depuis 1873, cela n'a jamais été au débat public ni demandé à personnes ; c'était simplement exporté et abandonné. Après la guerre, c'était [repris], et en 39–45 c'était [repris], et en 65, personnellement, je travaillais dans cette société de Montagne d'Or. C'était la société Biominerai, Salva, je ne sais pas comment elle s'appelle. Et c'était nous qui avions prospecté. Cela ne s'appelait même pas Montagne d'Or, mais Bœuf-Mort. Et quand on avait travaillé, ils nous donnaient des fiches de paie sans payer la sécurité sociale.

Alors, aujourd'hui, son devenir, je dis merci, parce que peut-être que cette multinationale qui vient aura une reconnaissance des personnes qui y vivent ; il y a des êtres humains sur place. Ils veulent savoir si les gens sont d'accord, mais si l'on est d'accord, cela ne sert à rien puisqu'on n'est pas sous la responsabilité de nous-mêmes. On a toujours refusé des choses, mais la France existe et ils voulaient le faire. Et, cette fois, c'est la France qui dit « non ». Chaque qu'on dit « oui », elle dit « non ». Et maintenant, c'est lui qui « non ». Et on dit « oui ». Et vous croyez que c'est une chose qui a un résultat positif ? Non. C'est de cette manière que je le comprends.

Je réfléchis. Je prends l'exemple de Cuba et de Batista. Cuba est une colonie de persécutés et ils ne voulaient pas se lâcher et faire appel au libérateur, et lorsque le libérateur est venu, le libérateur s'est déplacé pour donner la vraie utilité au peuple, c'est devenu autre chose : ils ont été obligés de faire la guerre. Le fameux Fidel Castro qui fait parler de lui, qui avait pris l'île jusqu'à sa mort. Donc, je ne pense pas que ce travail de Montagne d'Or avec la population, qui veut, qui ne veut pas, je ne pense pas que la Guyane va devenir comme ça, parce que la Guyane est une colonie qui ne va pas encore sortir de son destin. Et, là, nous sommes en train de replanter un peuple persécuté. La Guyane est finie avec cette société qui va travailler avec tout ce qu'elle va donner. Et comme je suis un militant de vie, je ne souhaite pas laisser les autres et je ne veux pas faire partie des gens qui mettent la Guyane dans la berne à la [2:18:15.8] qui ne va jamais sortir. On avait déjà une capitale qui a pris un mauvais nom : Cayenne, c'est le mauvais de la bible. Merci.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci pour votre témoignage. J'ouvre la discussion sur la deuxième partie qui vient d'être présentée. Qui souhaite intervenir ? Monsieur, devant.

Philippe BORÉ, association Maiouri Nature

Bonjour. Philippe BORÉ, association Maiouri Nature. Comme nous l'avons vu, la fosse va être pharaonique, mais ce n'est pas le problème, la fosse, il faut bien le comprendre. On aurait eu la chance de voir ce film de 10 minutes que nous avons passé déjà à Cayenne, Saint-Laurent, Awala, la population d'Apatou aurait pu voir que ce n'est pas le problème. Le fait que 10 minutes de film sur 3 heures de débat puissent faire peur, cela montre bien que — je vais l'expliquer en quelques mots — la problématique est le contenu de cette fosse.

Le contenu va être broyé, explosé et réduit en poudre. C'est comme le principe du grain de café : si vous mettez de l'eau chaude sur un grain de café, l'eau sera claire ; si vous mettez un coup de marteau sur un grain de café et si vous mettez de l'eau, elle sera un peu marron ; et s'il est broyé très finement, elle aura une saveur délicate. Or, ici, la saveur délicate, c'est les métaux lourds. C'est les métaux lourds vont être relâchés dans le réseau hydrique grâce à la pluie, à l'oxygène et à l'oxydation de ces métaux lourds. Une image : au final, après 12 ans, il y aura donc ce trou, mais à côté, sur 400 hectares, il y aura en tout 400 millions de tonnes de déchets miniers ; une partie de ces déchets miniers les plus dangereux (50 millions de tonnes), ceux qui vont être réduits en poudre, seront retenus derrière une digue de 57 mètres de haut qui risque de céder, comme c'est le cas deux fois par an dans le monde à cause des changements climatiques et des pluies qui tombent de plus en plus vite pendant un laps de temps.

Monsieur le Maire faisait tout à l'heure confiance à l'État pour nous protéger, contrairement au Suriname. Non, Monsieur le Maire, je suis désolé, en métropole, en France, le pays qui soi-disant a des supers lois, a laissé fermer 3 500 mines plus ou moins de ce type. Les 3 500 mines continuent toutes, sans exception, de polluer. Certaines ont été fermées il y a 100 ans et d'autres il y a 10 ans, et toutes font l'objet de plaintes des riverains pour cancers, leucémies, déficiences cognitives. Autre exemple, les maires des Antilles ont aussi fait confiance à des représentants de commerce qui sont venus, en disant qu'un insecticide allait développer le pays — cela s'appelait le chlordécone — et que cela allait multiplier les emplois et les cultures. Résultat : 20 à 30 ans plus tard, la majorité des meilleures terres de Guadeloupe et des Antilles est contaminée pour 600 ans. C'est le sang de la terre de notre pays, qui a soi-disant les meilleurs experts et les meilleurs agronomes qui ont laissé perpétuer cette tragédie. Arrêtons de penser aux petits profits, c'est-à-dire à quelque 2 %. Pensons aux générations futures et arrêtons de penser à ce qu'on nous fait miroiter.

Dernière chose, on parle de 12 ans. Tout à l'heure, monsieur s'inquiétait des 12 ans et de ce qu'on fait après. 12 ans, moi, je n'y pense pas ; c'est peut-être 2 ou 3 ans. En effet, l'activité minière, qui est l'industrie la plus polluante du monde — je le rappelle, parce que j'avais oublié de le dire — est liée au cours de l'or que nul ne maîtrise. C'est-à-dire que nous avons calculé qu'il suffit d'une baisse de 35 % du cours de l'or, un taux de change euro/dollar de 10 %, une baisse de 10 %, pour que le projet ne soit pas rentable. C'est-à-dire que les 450 millions de subventions publiques directes, indirectes ou induites, qui vont être générées plus la construction du port (100 millions d'euros) plus la construction de la centrale électrique (un peu plus), peuvent devenir des friches industrielles s'il y a cette chute de 35 %. À titre d'exemple, entre 2012 et 2015, le cours de l'or a baissé de 62 %, c'est-à-dire que tout ce qu'on vous promet peut devenir un mirage économique, comme le disent si bien d'autres collègues. Et je prends l'exemple d'une mine en Mauritanie, la Kinross Gold, qui a vu le cours de l'or s'effondrer. J'en profite, parce que Monsieur Jean-François ORRU travaillait dans cette société, la Kinross Gold en Mauritanie, et l'on peut lire, en tapant « Kinross Gold en Mauritanie », un article du Monde, qui dit : « *L'exploitation de la mine de Tasiast a en effet viré au cauchemar. Le cours de l'or s'est effondré. L'aventure mauritanienne de Kinross Gold Corporative se révèle être un échec coûteux aggravé par la chute du cours de l'or. Vendredi, le groupe a annoncé le licenciement de 225 de ses 1 200 salariés. Il semble loin le temps où Kinross Gold promettait la création de 4 000 emplois. Les Mauritaniens ont placé beaucoup d'espoirs dans Kinross, mais aujourd'hui, il y a de grandes frustrations.* » À lire sur Internet, dans *Le Monde Afrique* du 2015/10.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Le maire souhaite réagir sur ce propos, puis je passerais la parole à la compagnie.

Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

Oui. Monsieur, qui a fait cette analyse pour vous ? J'aimerais le savoir. Et combien de jeunes Guyanais avez-vous embauchés dans votre entreprise ? J'attends la réponse.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je ne sais pas si vous souhaitez réagir. Non ? Monsieur ne souhaite pas réagir.

Il y a une question que je résumerais par : quelle est la sensibilité au cours de l'or de la faisabilité économique du projet ? C'est un peu la question. Avez-vous une réponse ou non, peut-être pas ? Dites-le-nous.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Je vais commencer par revenir sur les chiffres qui ont été donnés. D'abord, on a toujours dit qu'il n'était pas question que nous construisions un port où que ce soit. Ce n'est pas notre métier. C'est de l'infrastructure publique, donc je ne vois pas en quoi une entreprise privée construirait une infrastructure publique comme un port ; c'est une première chose. Pardon ?

Intervention inaudible dans la salle, hors micro.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Bon. Je parlais d'infrastructure publique portuaire, mais vous me direz quel est le rapport entre les deux. Première chose.

Deuxième chose, la centrale électrique. Je n'ai pas parlé de construction de centrale électrique. Nous ne construisons pas de centrale électrique ; nous ne produisons pas d'énergie. Simplement, il y a, installé en Guyane, heureusement, des producteurs d'énergie renouvelable qui, eux, sont en mesure de produire de l'électricité. Nous achetons notre électricité à ces producteurs, donc nous ne construisons pas de centrale.

En ce qui concerne les fluctuations des cours des matières premières, cela existe depuis la nuit des temps, depuis que les matières premières existent. Effectivement, il y a des périodes favorables et des périodes défavorables. On gère cela sur le long terme. Il y a des entreprises qui prennent des risques et celles qui n'en prennent pas. Les entreprises qui prennent des risques investissent quand le cours est en récession. Tout peut arriver dans ce domaine : le pire et le meilleur. Aujourd'hui, effectivement, qui peut avoir la prétention de dire quel sera le cours de l'or dans la période qui va de 2023 à 2032, superposé à la question de savoir quelle serait la parité euro/dollar pendant la même période. Si vous avez quelqu'un qui a la réponse à cette question, je suis preneur.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Il y avait une question là-bas, ensuite il y a un monsieur qui avait levé la main.

Franck APPOLINAIRE, citoyen

[Phrase en Kali'na, 2:26:23.2] Bonsoir à tous. Je suis Franck APPOLINAIRE. J'adresse quand même un remerciement à l'ONG qui a osé ce qui fait qu'aujourd'hui l'on puisse se retrouver dans ce débat extrêmement délicat, extrêmement complexe. Effectivement, ce projet, de mon point de vue, est un projet à caractère, à beaucoup d'enjeux. Et, je pense qu'il faut effectivement nourrir ce débat, être à la hauteur. Comme c'est enregistré et comme c'est à fort enjeu, il y a des médias nationaux qui suivent le déroulement de ce débat public qui se déroule sur le territoire de la Guyane, et je suggère, en tout cas à vous Monsieur de la Commission particulière du débat public, que lors de la prochaine séance, soit sous forme d'atelier soit sous forme de réunion, vous puissiez nous donner la présence nominative des médias qui nous suivent à chaque séance. Cela pourrait être intéressant.

Autre point, je pense que c'est un processus. Et, je pense qu'à la fin du processus, j'aurais suffisamment d'éléments de réponse, suffisamment d'analyses entre une société dite guyanaise et un projet guyanais. J'espère que j'aurais suffisamment d'éléments d'analyse sur cela, parce que je pense que ce processus-là fait partie de l'histoire de la Guyane. C'est très bien que vous puissiez nous donner la parole. Je pense que nous sommes dans une démocratie — peut-être pas « la » démocratie, mais « une » démocratie — à la française, et nous avons la possibilité d'interpeller nos élus. Quand je parle d'élus, je parle évidemment de l'ensemble des élus qui siègent dans les 22 conseils municipaux de la Guyane. Je pense que nos élus doivent nourrir ce débat.

J'ai apprécié, tout à l'heure, l'intervention du jeune. Je me dis qu'en tant qu'adultes, et adultes responsables, nous avons la responsabilité, nous avons le devoir de lui donner davantage d'éléments pour qu'il puisse forger sa propre opinion.

Alors, ma dernière question va être directement à la compagnie Montagne d'Or. Dans votre présentation générale, il y a deux terminologies qui m'intéressent, qui m'interpellent, c'est la notion de « mine responsable », et, en accompagnement, le terme « le principe a été avancé ». Ma question va être suffisamment directe, c'est : les principes sont tirés, ont été élaborés, adoptés, amendés, par quelle institution, organe ou instance française ou européenne ou internationale ? Est-ce que ces principes-là revêtent un caractère contraignant, comme il existe dans le droit international, d'autres normes ? Voilà ma dernière question. Merci beaucoup.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

La compagnie va répondre à cette question. Sur la question des médias qui nous suivent, on a une revue de presse, donc je pense qu'on doit pouvoir donner une liste, même si elle n'est pas exhaustive. On ne peut pas savoir qui nous suit. On verra à quel degré il est possible de répondre à cette question. Sur la notion de mine responsable, la question porte sur la nature des organismes qui sont porteurs de cette notion et le degré de contrainte que la notion apporte. Avez-vous la réponse ici ou pas ?

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Monsieur APPOLINAIRE, je suis bien d'accord avec vous, les élus font partie intégrante de choix sur le devenir du territoire et d'orientation du territoire à différentes échelles, que ce soit des échelles municipales, des échelles de collectivités. De la même manière, les adultes ont une responsabilité envers les enfants et de leur expliquer les choses, de se faire le relai des enseignants. Donc, je suis d'accord avec vous.

Maintenant, sur ce concept de mine responsable, c'est un concept français, qui a été mis en place sous le gouvernement de Monsieur Montebourg en vue de structurer tout ce qui pouvait être relance de l'activité minière en France et d'y amener des principes encadrants, donc qui vise à aller au-delà de la réglementation pour faire en sorte que les opérateurs miniers affichent leurs responsabilités selon des concepts, des valeurs, des principes d'engagement, qui vont au-delà de la réglementation. Donc, là, c'est les grandes lignes.

À ce jour, plusieurs livres ont été mis en place. Peut-être Monsieur GUEZ, le directeur des affaires réglementaires, peut-il vous en donner plus de détails. Monsieur GUEZ.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

C'est effectivement un projet qui a été lancé, il y a plusieurs années maintenant, par Arnaud Montebourg lorsqu'il était ministre du redressement productif et ensuite poursuivi par les ministres qui lui ont succédé. L'ouvrage qui a été publié est un ouvrage qui s'appelle *La collection de la mine en France*, qui est disponible sur le site Internet du débat public et qui rassemble 9 tomes. Dans ces tomes, il y a beaucoup, beaucoup, d'informations parce que cela correspond au résultat de la concertation entre une discussion et une concertation entre des experts miniers, entre les ONG, donc il y avait France Nature Environnement et WWF, me semble-t-il, qui allaient dans ces instances-là. Cela correspond à leur réflexion sur ce que pourrait être la mine responsable, donc en écho à ce qui se fait au niveau international en matière de *sustainability* appliquée à la mine, donc l'idée d'aller pouvoir aller plus loin que la réglementation. Pourquoi aller plus loin que la réglementation ? Parce qu'à partir du moment où l'on commence à travailler sur ce que nous mettons en place, c'est-à-dire une politique, des valeurs et une mission pour l'entreprise qui définissent du coup un cadre de ce qui est acceptable et inacceptable, on arrive dans une logique qui est au-delà de la réglementation.

Donc, les travaux, aujourd'hui : où en sont-ils au niveau national ? C'est la définition d'une charte de bonnes pratiques, une charte de la mine responsable, qui devrait faire l'objet, dans l'esprit des opérateurs et du Gouvernement, d'un engagement volontaire qui ferait l'objet, à partir de cet engagement, d'un certain nombre de contraintes et de contrôles qui doivent ensuite être rendus publics. Ceci de manière à ce que chacun puisse vérifier et contrôler la manière dont, en matière de communication, en matière de concertation avec les parties prenantes, en matière de gestion environnementale, sociale et de sécurité — la sécurité aussi des employés — la mine se comporte et développe des actions et présente des résultats. Donc, l'idée est vraiment que la société, par rapport à ces valeurs, définisse des objectifs d'amélioration continue et prouve régulièrement, pour garder ce label, qu'elle les tient.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Très bien. C'est donc un processus en cours et inachevé, si je comprends bien.

Vous souhaitez intervenir, alors je vais vous donner la parole. Je voudrais préciser, sur la question des élus, que j'ai évoquée très rapidement et je suis passé très vite sur la suite du calendrier du débat, que nous avons prévu des séances d'audition à Saint-Laurent-du-Maroni et à Cayenne en fin de débat, en juin. Et nous pourrions inviter les élus à participer à ces auditions ; j'espère qu'ils accepteront de le faire. Je parle des élus du territoire et des villes principales. Monsieur le Maire adjoint souhaite intervenir, puis j'ai une prise de parole dans l'allée.

Denis GALIMOT, 1^{er} adjoint au maire d'Apatou et vice-président de la collectivité territoriale de Guyane

Dans un premier temps, je suis assez ravi de la manière dont les débats se font. Je pense que cela se fait dans le respect et dans la courtoisie, même si, par moment, il y en a qui ont l'esprit assez... mais c'est normal ; c'est un débat important et, vraiment, cela me fait plaisir.

Ma question porte sur la route de 125 kilomètres que vous avez évoquée. Vous savez comment les populations de l'intérieur, notamment du fleuve, portent de l'importance au désenclavement.

Pouvez-vous en dire plus ? Et, surtout, combien de kilomètres resterait-il pour arriver à Grand-Santi par exemple ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Avez-vous une réponse ?

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Effectivement, il y a plusieurs projets de désenclavement qui existent en Guyane depuis longtemps, notamment pour la route du fleuve. Depuis le site du projet, on sera à une soixantaine de kilomètres de Grand-Santi-bourg . Par contre, le tracé, depuis le site, est plus à l'intérieur que sur le bord du fleuve.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Nous avons beau regarder l'écran, mais la carte n'est pas là. Ah, voilà.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

On ne va pas non plus le voir sur cette carte, parce qu'elle s'arrête à la limite.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

N'y a-t-il pas une plus petite échelle ? Non ? C'est tout ce que vous avez sous la main pour le moment ? Vous cherchez ? Bon.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

La seule difficulté de tracé théorique en partant de l'endroit où l'on est... L'avantage est qu'on peut partir en ligne de crête. La difficulté majeure, c'est l'Abounamy parce que c'est une grosse rivière, donc c'est une difficulté majeure en termes de traversée. Par contre, continuer cette route pour aller sur Grand-Santi est un schéma qui peut être envisagé. Enfin... ce n'est pas le schéma qui avait été envisagé sur la route du fleuve dans ce que j'ai lu sur les documents d'orientation régionaux. C'était plutôt une route dans la continuité d'Apatou. Là, on ne voit pas la route d'Apatou, mais dans la continuité d'Apatou, c'est le tracé que j'avais vu dans les cartons de l'aménagement du territoire ; je ne sais pas si le SAR (Schéma d'Aménagement Régional) est sur le site du débat public, mais c'est dedans.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Le schéma d'aménagement du territoire est sur le site du débat public.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Là, on est plus sur l'intérieur.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Donc, cela peut s'étudier ? Très bien.

Il y a beaucoup de demandes de prise de parole.

Laura DELAITRE, citoyenne

Bonsoir. Laura, j'habite à Apatou et je travaille plus avec des élèves qui sont en difficulté, et j'attendais un peu plus d'informations sur concrètement la formation et ce qui va être mis en place parce qu'il y a quand même une grosse moitié qui va être des CAP. Où seront les sites de formation ? Pourquoi est-ce que je pose cette question ? J'ai actuellement des élèves de 3^e qui souhaitent faire des cursus et qui ne peuvent pas y accéder parce qu'il n'y a pas d'internat, parce que leur famille n'a pas les moyens de les loger sur place et parce que les formations sont très vite enclavées sur Saint-Laurent, et c'est leur seule possibilité. Donc, pourriez-vous développer ce point, et dire sur quel point vous allez soutenir les collectivités à ce niveau-là ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je rappelle ce qui a été dit tout à l'heure : nous aurons, le 23 mai, à Saint-Laurent-du-Maroni, un atelier thématique approfondi sur les questions emploi-formation.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Compagnie minière Montagne d'Or

Je réponds maintenant ? OK. C'est une question très intéressante et très pratique. Les centres de formation, il y a des structures existantes un peu partout. Il y en a effectivement à Saint-Laurent, mais qui pourraient vite être saturés si l'on s'appuyait uniquement sur ceux-là. On aimerait avoir un centre de formation ici, à la MFR (Maison Familiale Rurale) d'Apatou ; il y en a une autre également à Mana. C'est des centres de formation qui, au-delà de leur vocation première qui était de faire des formations ciblées sur le domaine agricole, s'ouvrent aujourd'hui à d'autres types de formations aussi qualifiantes, en formation continue ou en formation pour adulte.

Donc, on a aujourd'hui des contacts avec tous les organismes de formation pour voir quelle est leur capacité ou quelles sont leurs projections en termes d'adéquation des champs de compétence qu'ils fournissent aujourd'hui. Puis, aussi des contacts avec des centres qui font de la préformation, donc du rattrapage, de l'insertion, pour de la mise à niveau, puisqu'il y a des organismes de formation qui demandent un certain niveau pour les intégrer, donc il y a aussi des organismes qui permettent ces remises à niveau, notamment le RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté de Guyane). Donc, on est aussi en contact avec ces organismes-là.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien, ensuite, le monsieur derrière, et la dame, puis monsieur ; dans cet ordre.

Philippe LAMBOLEY, citoyen

Monsieur le Président, Messieurs les Chefs coutumiers. [Phrase en Nengue, 2:41:15] Je suis désolé. Je vais essayer de m'exprimer aussi clairement que possible. Vous l'avez noté, c'est difficile.

Je suis un vieux papa, comme vous. J'ai été élevé en Afrique, dans différents pays, par des femmes dont les grands-mères étaient peut-être les mêmes grands-mères que les femmes d'ici. J'avoue que tout ce qu'on nous explique, qui n'est pas très compréhensible — c'est le moins qu'on puisse dire — n'est peut-être même pas très vrai ; on peut s'inquiéter. En Afrique, on a appris aussi à se méfier des grands projets amenés par des hommes blancs ; vous aussi, peut-être. Donc, ce projet, je le ressens très fort : j'ai été élevé en Afrique, et la sagesse ancienne fait qu'encore aujourd'hui l'on sait que la nature est notre mère à tous, et qu'on est obligé de faire avec et de ne pas la massacrer. Et je crois que personne ne peut croire qu'il s'agit d'une mine ici comme les autres.

Je sais bien que les Bushinengues, pour eux, l'orpaillage fait partie de la vie : il faut bien manger, il faut bien aller gratter de l'or. Normal ! Mais on fait cela dans un coin de forêt. On fait propre. Là, ce n'est pas la même chose. On va faire sauter la montagne pendant des années avec des tonnes d'explosifs. Et ce qui va rester de tout cela, on va le mettre dans une espèce de lac ? On croit que cela va rester là ? On croit que Mami Wata va laisser faire ça ? Ah, non. Vraiment pas. Vous avez perdu ces notions-là, vous autres tous blancs.

Quand même, je suis blanc aussi. Je suis de passage. Je n'habite pas depuis très longtemps chez vous et j'irai peut-être mourir ailleurs, mais quand je suis allé voir les vieux papas, le capitaine de Kotika, le capitaine de Saramaka, et qu'ils m'ont écouté et qu'on n'a pas discuté plus longtemps qu'on a le temps aujourd'hui, ils n'ont pas vraiment apprécié ça. Et vous savez-vous ce qu'ils ont fait ? Ils ont dit à leurs fils, à leurs enfants : « Allez. Allez à Awala. Allez rejoindre les jeunes autochtones de Guyane, les Amérindiens ». Les chefs coutumiers ont dit « non ». Ils l'ont exprimé très fort. Personne ne veut de ce projet dans la population guyanaise. Et encore, on fait semblant de nous écouter. Est-ce qu'on écoutera bien notre nom ? Si, les Bushinengues, on n'entend pas votre voix, qui dira « non » aussi dans l'ouest et dans le sud ? Et qui préservera la forêt ? Voilà. Je vais m'arrêter là.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien. C'était une prise de position. Monsieur KELLE.

Laurent KELLE, WWF Guyane

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je m'appelle Laurent KELLE. Je suis le représentant du WWF pour la Guyane. J'ai eu la chance de suivre l'ensemble des débats publics depuis leur démarrage il y a à peu près un mois. On a bien noté cette notion nouvelle de débat de proximité, donc c'est important pour nous de laisser la parole avant tout aux habitants des différentes communes, et c'est ce qu'on a fait notamment hier à Awala.

Nous venons d'être cités autour de cette notion de mine responsable. C'est pour cela que je prends la parole, pour clarifier le fait qu'on a assisté poliment à des réunions de lancement, mais dès ce qu'on a vu à quel point ce genre de notion était vide de sens, on en est très rapidement sorti.

Je rappellerais qu'à Saint-Laurent, quand la question a été posée auprès de Montagne d'Or de citer un exemple de mine responsable, c'est la mine surinamaïse de Merian qui a été citée comme exemple. S'en est suivie une présentation du représentant surinamaïse qui nous avait rejoints préalablement, qui pourrait, si besoin est, vous montrer toute la différence entre ces notions et les réalités telles qu'elles ont été mesurées et subies apparemment côté surinamaïse.

Je profite de ce micro pour aussi parler économie, puisque, bien sûr, c'est le centre de ce projet. Et le centre réel de ce projet, il faut le garder en tête, c'est de générer des bénéfices pour les investisseurs distants, avant tout Les Russes, avant tout les Canadiens, qui espèrent, si le cours de l'or le leur permet, générer un bénéfice de l'ordre de 600 millions d'euros. En complément, il est important de garder en tête, quand on parle de ressources non renouvelables, que c'est de la fiscalité directe : à chaque kilo d'or extrait, quelle retombée fiscale est en droit d'être attendue pour le territoire ? Il faut aussi garder en tête qu'en France, c'est une des fiscalités les moins ambitieuses au monde autour du cours de l'or. Donc, c'est de l'ordre de 600 millions d'euros qui seraient dans les caisses publiques à la fin d'un tel projet, sachant qu'en parallèle, et il faut aussi le garder en tête, ce projet ne se fera pas s'il ne bénéficie pas d'un minimum de 300 millions d'euros de fonds publics au travers de la défiscalisation, au travers péréquation tarifaire du coût avantageux de l'électricité, qui sont bien évidemment des outils légaux et classiques, mais qui, ramenés à ce genre d'échelle, posent des questions fondamentales de pertinence sur le type de développement qu'on souhaite à chaque niveau territorial de la Guyane.

Nous avons la chance d'être à Apatou aujourd'hui et l'on entend tout à fait les questions sociales et économiques qui sont fondamentales pour tout le monde. La question est : quel type de développement les uns et autres souhaitent pour ce territoire fantastique qu'est la Guyane ?

De notre côté, WWF, on est bien sûr fondamentalement en faveur de la mobilisation de subventions, mais pour le développement durable, ce qui ne permettra jamais ce type de projet et ce type de montagne d'or.

Je vais quand même finir par une question, puisque c'est aussi le jeu du débat. Monsieur GUEZ a cité l'utilisation d'argile comme moyen complémentaire de solidification des différentes digues, notamment du parc à résidus. J'ai cru noter dans le document du maître d'ouvrage que c'était surtout que de la saprolite qui allait être utilisée, sachant que la saprolite est moins bien réputée en termes de solidité naturelle, donc j'aurais voulu avoir des éléments d'explication sur ce point-là. Je vous remercie.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Je vais donner la parole à Monsieur GUEZ, en tout cas à quelqu'un pour répondre à cette question précise. Mais, peut-être quelqu'un souhaite-t-il réagir sur ces deux interventions précédentes, parce que j'avais rapidement passé le micro à Monsieur KELLE, à qui je l'avais promis ? Y a-t-il une demande parole en réaction ? Non ? Bon.

Alors, sur la question qui vient d'être posée sur la saprolite.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Merci pour cette question. Cela me permet de préciser ce point. C'est écrit comme cela dans la réglementation. « 5 mètres avec une imperméabilité de 10 moins 9 mètres par seconde d'argile », c'est écrit comme cela dans la réglementation. Et si l'on veut faire différemment, on doit démontrer en quoi c'est équivalent, en quoi c'est aussi protecteur en termes d'imperméabilisation. C'est comme cela qu'est faite la réglementation. Donc, quand on a ce genre de réglementation, on doit produire une étude qui vérifie sur un tas de technologies différentes, dont la géomembrane avec effectivement de la saprolite, si l'on peut démontrer qu'on arrive à une imperméabilité équivalente. Mais ce n'est pas la seule solution, donc cela fait l'objet d'une étude, et cette étude doit pouvoir comparer un minimum de modèles technologiques qui démontrent cette même imperméabilité.

La question est de savoir si la saprolite est bonne ou pas pour faire ce genre d'ouvrage, et c'est tout le travail d'experts en géologie, en géotechnique : on fait des prélèvements et l'on fait des études en laboratoire qui ont qualifié différents types de matériaux, l'endroit où ils les ont récupérés

et la tenue biotechnique en laboratoire, dans un premier temps, de ces matériaux. On attend les résultats partiels de cette étude, qui devront de toute manière être fournis dans le dossier de demande d'autorisation, parce qu'on doit démontrer une équivalence.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Très bien. Claude BRÉVAN.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez expliquer pour toute l'assemblée ce qu'est la saprolite, parce que je ne suis pas à 100 % persuadée que tout le monde le sait ?

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Je ne peux pas l'expliquer parce que je ne peux pas l'expliquer dans les termes d'un géologue ; je ne le suis pas. Je peux expliquer ce que dit la réglementation.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Personne ne peut dire ce qu'est la saprolite ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Allez-y, Madame. Madame a l'air de savoir.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Cela contient notamment de l'argile.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur, ce serait intéressant qu'il le dise. Allez-y. C'est une roche désagrégée ; c'est cela ?

Un intervenant non identifié [2:50:41.4]

« Litho », c'est la roche. Et « sapro », c'est qu'elle est pourrie. Donc, c'est la roche qui est décomposée, donc en argile.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci de la précision. Oui, Monsieur, allez-y. Est-ce à ce propos ?

Laurent KELLE, WWF Guyane

Pourquoi ne pas mettre de l'argile à ce moment-là ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Oui. Pourquoi ?

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Tout simplement parce qu'il n'y en a pas sur le site. C'est de la saprolite.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est parce que c'est de la saprolite qui est présente ; c'est ça la réponse.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Il n'y en a pas sur le site.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Voilà. Avec un micro, cela ira mieux.

Intervention inaudible dans la salle, hors micro.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Reprenez depuis le début.

Monsieur AIBAR

Le problème est là : on est dans le profit. On ne veut pas faire de profit ; on veut être sûr qu'il n'y aura pas de problème. Ce que je disais, l'explication, c'est que l'argile est plus efficace, prenons le

plus efficace puisque c'est dans la réglementation. Pourquoi faire des études ailleurs pour voir si c'est efficace ? Et si ce n'est efficace, que mettra-t-on ? Et si ce n'est pas disponible sur la Guyane ?

Le problème qui se pose aussi est de savoir si tout va bien, s'il n'y a pas d'accident, s'il n'y a pas de problème. C'est la question que je me pose, et c'est notre responsabilité pour les enfants de la Guyane. S'il y a un problème, quelles sont les conséquences ? S'il y a un problème, que va-t-il se passer et combien de temps faudra-t-il pour retrouver de l'eau saine, des terres saines ? Parce que c'est ça qu'il faut voir : est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? On est à Apatou. Est-ce qu'on parle de la Guyane ? Non. On est à Apatou. Que va apporter le projet à Apatou ? On parlait des emplois. Est-ce que les enfants d'Apatou vont être pris ? Est-ce qu'ils auront une répercussion ? 750 emplois répartis sur la Guyane, je suis désolé ; ce n'est pas ridicule, mais ce n'est pas suffisant.

Alors, le projet est tout beau. C'est bien. Il faut investir dans tout ça, mais, encore une fois, la durée est courte, et, ensuite, quels sont les répercussions et les risques qu'on fait courir aux enfants d'Apatou et de tout l'ouest s'il y a un problème ? Si le cyanure se déverse dans la nappe phréatique, comment fait-on. Alors, on va compenser. J'ai vu ce mot : compenser. Que cela veut-il dire ? Comment va-t-on compenser une pollution irréversible ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Réaction ?

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Je vais pouvoir répondre, du coup, sur l'aspect de l'argile et sur l'aspect du risque, puisque que c'est aussi une appellation Seveso, donc qui nécessite un grand nombre d'études, et c'est normal. Vous n' imaginez pas les kilomètres de papier qu'il faudrait avoir pour pouvoir imprimer toutes les études qu'on fait, mais c'est nécessaire.

Donc, une étude de plus ou de moins n'est pas la question, mais cette étude est obligatoire. C'est-à-dire que même si l'on avait de l'argile à notre disposition, il faudra la faire parce que même si vous trouviez de l'argile ici ou là, il faudrait la caractériser pour vérifier qu'elle possède les qualités prévues par la réglementation. Là, la situation, c'est un peu ce qu'on trouve partout, c'est-à-dire : pourquoi faire venir des matériaux de loin lorsqu'on a la disponibilité des matériaux qui potentiellement sont équivalents ? Évidemment, s'ils ne le sont pas, on ne peut pas, et c'est normal. Donc, en termes de risque, on est une installation Seveso.

Alors, cela va me permettre de répondre aussi à des chiffres qui ont été avancés : deux accidents par an, d'une grande ampleur, etc. Cette base de données sur laquelle il y a l'ensemble des accidents est consultable par tout le monde. On l'a référencée dans notre dossier de maître d'ouvrage justement parce qu'on est préoccupé par ce genre de sujet, et parce que la nécessité, lorsqu'on a des risques, c'est de définir comment on les contrôle, parce que vivre est un risque, prendre sa voiture est un risque ; il y a plein d'activités qui sont à risque. Nous, on a des risques d'accident majeur. Et, vous avez raison de le souligner, quand il y a un accident comme au Brésil il y a quelques années, c'est un accident majeur et qui nécessite de savoir de quoi l'on parle, comment cela s'est passé et comment l'on met en œuvre. Mon collègue a présenté tout à l'heure la manière dont on prévoit de faire la digue, et la manière dont on prévoit de faire la digue n'est pas la même manière que la méthode qui a été utilisée lors de la plupart des accidents de déversements.

En Europe — cela me permet aussi de répondre à la question de Monsieur qui posait la question des meilleures techniques disponibles — la meilleure technique disponible est une définition européenne et qui a été faite pour toutes les installations Seveso. Les installations Seveso, on en connaît certaines en Guyane : tout ce qui stockage de carburant, c'est une installation Seveso ; le centre spatial ; il y a plusieurs installations Seveso. Cela va de Regulus jusqu'à... Il me semble qu'il y en a neuf sur cette zone-là.

Pour toutes ces installations Seveso, qu'elles soient de ce type-là ou d'autres types (il y en a aussi de type agricole), il y a une définition au niveau européen de ce qu'on appelle « la meilleure technique disponible » parce qu'ils se sont rassemblés après l'accident de Seveso, justement, en disant : « On ne peut pas continuer sans prendre en compte et définir au niveau européen ce qu'on appelle les meilleures techniques ». Donc, que font-ils très régulièrement ? Ils définissent un recueil où ils font remonter avec des experts, des représentants de chaque pays de l'Union

européenne, les meilleures techniques disponibles constatées sur tel sujet précis tel risque accidentel en Europe.

Donc, dans le cas de la mine, vous pouvez consulter — on l'a mis en référence, mais si c'est plus facile d'accès, on peut directement mettre le document en ligne — le *BREF européen* qui référence l'ensemble des meilleures techniques disponibles. C'est un document extrêmement épais. Et, chaque fois, l'obligation, quand on fait ce type de document, c'est de référencer : qui a dit, donc quel pays a fait remonter cette Meilleure Technique Disponible (les MTD sont numérotées ; il y en a plein), l'endroit où c'est mis en pratique et quel retour d'expérience suffisant l'on a. Quand je dis « suffisant », c'est-à-dire qu'il ne faut pas que ce soit une meilleure technique disponible mise en pratique l'année dernière, mais il faut du recul en termes économiques, parce que c'est aussi l'enjeu d'une société privée de savoir comment l'on fait au mieux et à quels prix, et en termes d'efficacité ; et c'est à partir du moment où il y a un protocole — ce qui prend pas mal de temps pour le mettre en place — qui référence un ensemble de techniques et qui définit à ce niveau-là les meilleures techniques.

Nous, on se référence sur le BREF européen sur la gestion des déchets de l'industrie extractive, cela correspond aux résidus et aux stériles, qui a été défini en 2009, donc le *Management of waste technics and residues* (MTWR), et l'on intègre aussi la version qui est en cours de révision qu'est le BREF MWI, *Management of waste extractive industries*, qui n'est pas encore déposé, qui n'est pas encore validé, qui est encore à l'état de brouillon depuis deux ans — c'est un processus qui dure longtemps — mais sur cela qu'on définit notre niveau.

Je termine en disant que dans la réglementation française, on doit évaluer, on doit démontrer que pour chaque meilleure technique disponible quel est l'écart par rapport à ce que nous avons prévu et en quoi nous sommes équivalents ou mieux. Et si nous sommes moins bien, cela s'appelle une dérogation, et une dérogation est une procédure lourde ; nous ne rentrons pas là-dedans. Nous restons dans une logique avec les meilleures techniques disponibles, et c'est comme cela que nous les intégrons au niveau de la définition de la mine et de sa construction. J'espère avoir été complet. Un peu long peut-être ?

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Il est 21 h 33. Nous avons commencé avec 35 minutes de retard.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Monsieur le Président, si vous le permettez, il y a quand même un point sur lequel j'aimerais revenir, c'est celui de la formation, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait une question sur la formation qui reste sans réponse.

Je vais reprendre ce que disait mon collègue sur la formation. L'outil de formation, aujourd'hui, on le dessine de façon à ce qu'il puisse se déployer dans différentes directions. Si l'on résume aujourd'hui la situation du site, elle est extrêmement simple. Nous sommes sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Nous avons une partie de la piste Paul Isnard qui est sur le territoire de la commune de Mana, et nous avons une proximité évidente avec la commune d'Apatou. Pour nous, c'est une triangulation de la formation et du savoir, ces trois villes. Donc, il faudra, comme l'a expliqué mon collègue tout à l'heure, que nous ayons effectivement des bases de formation correspondant à la demande, bien évidemment, des responsables communaux dans chacune de ces communes.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci. Oui, j'étais en train de dire que nous avons commencé avec environ 35 minutes de retard, donc je propose de prendre encore quelques interventions. Le jeune homme avait demandé la parole. Après, Monsieur DUBOILLÉ. Puis, nous clôturerons, si vous le voulez bien. Allez-y, Monsieur. Monsieur, le jeune homme, et Monsieur DUBOILLÉ, puis nous clôturerons.

Monsieur MILKATCHE, citoyen

Rebonsoir. C'est toujours MILKATCHE, habitant de la forêt. Vous dites que vous n'allez pas prendre d'eau dans la nappe phréatique. Pourquoi annoncez-vous trois forages ?

Vous dites que les études d'impacts de luminosité, de volume sonore et de poussière sont en cours, et vous affirmez déjà des chiffres. Comment faites-vous pour avancer des chiffres, alors que vos études ne sont pas finies ?

Dire que les explosions ne vont pas faire plus que 1,5 décibel que le fond sonore ambiant, je me permets d'en douter. Dire qu'un logiciel dit que le son va s'arrêter à 700 mètres ; permettez-moi d'en douter très sérieusement. Quel logiciel utilisez-vous ? Est-il utilisé ailleurs ? L'avez-vous vérifié en temps réel et sur le terrain ? Toutes vos analyses, vous les faites en laboratoire. Tout le monde sait que les choses faites en laboratoire sont légèrement différentes des essais faits sur le terrain, que ce soit pour la géomembrane ou autre chose.

Ensuite, vous dites que les 5 mètres d'argile, vous allez les tasser, et avec la géomembrane par-dessus, cela va permettre d'étanchéifier, mais avec vos explosions que vous allez apparemment faire tous les jours à midi, ne vont-elles pas déstructurer le tassage que vous avez fait ? Parce qu'il a l'air d'être assez proche, mais je ne suis pas un spécialiste. J'attends vos réponses.

Et aux gens qui comptent sur l'État pour les protéger, je tiens à rappeler qu'il y a eu Tchernobyl qui nous est passé dessus en métropole. L'État aurait pu protéger sa population en distribuant simplement des pastilles d'Iode qui auraient agi sur la glande thyroïdienne et qui auraient protégé la population, mais il ne l'a jamais faite. C'est le seul pays d'Europe qui ne l'a jamais fait. Donc, compter sur l'État pour vous protéger, permettez-moi d'en douter. Et compter sur une compagnie, qui compte faire de l'argent, pour vous protéger, permettez-moi d'en douter. Je vous remercie.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

On va peut-être donner la parole au jeune homme, puis à Monsieur DUBOILLÉ. Ensuite, la compagnie, puis je pense que le maire souhaitera conclure.

Guillaume DUPIN

Bonsoir. Je m'appelle Guillaume et je travaille dans l'agriculture. On sait que l'erreur est humaine ; c'est quelque chose qui est admis par tout le monde, je pense. Le projet, je le trouve très, très, humain. C'est que des humains qui vont faire tout cela. D'accord ? Si jamais, malgré toutes les précautions que vous prenez, la digue casse, si jamais il y a des enfants hospitalisés, des gens hospitalisés, la santé de la population qui est touchée, est-ce que vous avez des engagements pour pas que ce soit la sécurité sociale qui rattrape toutes vos bêtises ? Est-ce que vous avez des engagements pour la santé, parce, je ne sais pas pour vous, mais pour moi, la santé d'un ou plusieurs enfants vaut quand même un peu plus que tout l'or du monde. Alors, à moins que vous ayez une plus grande valeur de l'or que de l'homme, et à ce moment-là je trouve votre projet des plus inquiétants, est-ce que vous avez prévu cela : un accident, cela peut arriver, même si l'on a essayé de tout prévoir. Est-ce que, si cela arrive, vous avez prévu une grosse, grosse, enveloppe pour essayer de rattraper cela ? C'est ma question.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

C'est bien noté. Monsieur DUBOILLÉ., puis la compagne répondra à cette question et la question précédente avant la clôture.

Michel DUBOILLÉ, collectif Or de Question

Sur trois points. D'abord, je dirais qu'on a eu papa Noël, maintenant l'on a le prophète, Monsieur GUEZ, qui, sur des dires, des stats, des normes, des ci, des ça, dit qu'on va avoir la mine la plus belle du monde, la plus responsable du monde, la plus propre du monde. Dormez tranquille, je vais vous surveiller ! Permettez-moi de douter de toutes ces normes en termes de respect.

Je demande qu'on me dise les expériences et les attitudes qu'ils ont eues quand les exploitations minières qu'ils ont à l'étranger... Pour le savoir, il y a un rapport de l'association Carême, une association catholique suisse, qui parle justement des actions faites en Afrique par ces miniers qui viennent aujourd'hui en Guyane pour exploiter la Montagne d'Or et qui montre que, y compris jusqu'au respect du droit humain, ils étaient incapables de respecter leur cahier des charges. Je doute qu'en Guyane nous ayons les moyens, que ce soit la DEAL (Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), que ce soit la DIECCTE (Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi), de contrôler les entreprises minières dans leur manque de respect des réglementations, et pour cause : je n'en aurais que pour preuve de rapports qui ont déjà été établis sur la société Auplata, à une certaine époque où elle était en infraction totale et où le préfet aurait dû fermer Auplata. Auplata existe toujours ; il est coté en bourse.

Je reviens au cyanure. Il est amusant d'entendre dire qu'il y a des normes de 10 ppm. C'est bien, quand on dite cela, personne n'a peut-être rien compris ou d'autres ont peut-être trop bien compris.

Il faut savoir comment l'on calcule le cyanure. Le cyanure est un composé de trois types de cyanure : le cyanure libre qui se volatilise plus facilement que les autres ; le cyanure libéral qui est un peu plus difficile à se libérer ; et le cyanure complexe. Jusqu'au 31 décembre 2017, c'était l'addition de ces trois cyanures qui devait représenter 1 milligramme par litre de teneur de cyanure. À partir du 1^{er} janvier 2018, le Gouvernement, dans la plus stricte intimité, s'est permis de changer les normes. Quelles sont-elles ? Pour calculer ce cyanure qu'on a appelé le cyanure total, c'est maintenant uniquement le cyanure libre, qui est le plus facilement volatile et qui va se dissoudre à la lumière facilement soi-disant, qui sert de référence. Les deux plus dangereux ne sont pas pris en considération dans la norme. Il faut quand même le prendre en considération : les deux plus dangereux ne sont pas en considération dans la norme ! Je rappelle que le cyanure se dissout avec la luminosité. Et, aujourd'hui, en Guyane, avec la turbidité de l'eau, la luminosité liée à notre manteau nuageux, par rapport à la réalité climatique que nous avons en Guyane, il n'est pas aussi certain qu'il puisse se dissoudre aussi facilement qu'on veut le faire croire. Donc, des résidus cyanurés, des dérogations, je rappellerais le problème de Cambior sur la Montagne de Kaw, qui a annoncé qu'il allait respecter les règles, sauf qu'il a demandé une dérogation pour pouvoir y arriver.

Concernant la sécurité en cas de rupture de digue, oui, c'est un sujet qui doit nous préoccuper, car la rupture de digue entraînera inéluctablement ce qu'on appelle un drainage minier acide, qui est la conjonction des métaux lourds avec justement l'eau et la pluie et compagnie, et qui va faire descendre l'acidité de l'eau à un niveau en dessous de 5. Et pour ceux qui suivent l'actualité de ce qu'on appelle le ph, en dessous de 5, il n'y a pas de vie, ni pour la flore ni pour la faune. Donc, cela va tuer toutes les bêtes, fleurs et autres là où passera ce drainage minier acide. C'est un risque. On ne peut pas dire qu'on va faire un risque zéro, mais c'est un risque énorme. Et c'est ce qui a empoisonné pas mal de sociétés où il y a eu des ruptures de digues. Alors, on nous a dit, ce qu'ils n'ont pas dit aujourd'hui, qu'effectivement les services d'incendie seront formés pour pouvoir intervenir sur les problématiques de cyanure et sur les problématiques de rupture de digue. On voit les difficultés qu'ont les municipalités aujourd'hui, et pas plus à Apatou qu'ailleurs, avec la possibilité d'avoir un service d'incendie à la hauteur du besoin. Aujourd'hui, la spécificité d'une mine — et qui vont se multiplier par un nombre incommensurable — est-ce que le service d'incendie — et, là, je vous pose la question — sera en mesure de donner à la Guyane les pompiers et autres qui devront intervenir dans le cadre de la sécurité des biens et des personnes ? J'ai bien peur qu'au stade où l'on en est aujourd'hui, cette réalité soit carrément caduque.

Pour revenir à la production énergétique, pour faire court — je crois que vous avez besoin de 20 mégawatts d'après ce que j'ai pu comprendre — je rappelle que l'Ouest guyanais se plaint de ne pas avoir suffisamment de mégawatts à sa disposition, que la démographie de l'Ouest guyanais et l'évolution de l'habitat nécessitent un besoin de +20 mégawatts, ce qui veut dire que +20 mégawatts pour l'usage domestique +20 mégawatts pour l'usage industriel égalent 40 mégawatts. Qui va payer les usines ou le gonflage de la production en mégawatts ? Ce sont nos impôts. Vous pouvez dire ce que vous voulez, que vous investissez tout ce que vous voulez, mais vous avez dit ici clairement tout à l'heure que vous ne construisiez pas d'usines et que vous n'étiez pas producteur d'électricité. Donc, c'est nous, à travers notre facture d'électricité, qui allons payer le prix de ces installations nouvelles qui vont se mettre en place pour des besoins industriels. 20 mégawatts, je rappellerais que sur la Mana il est aussi prévu, au niveau de la PPE, un barrage particulier pour créer ces besoins en vue — encore, là, on n'en a pas parlé — de 7 ou 8 concessions qui sont en train de se mettre en place sur la Mana et pour lesquelles, là encore, il y aura besoin de mégawatts.

Je crois qu'aujourd'hui l'on a eu une explication de ce projet de Montagne d'Or. Chacun d'entre nous a des éléments. Je crois qu'il faut y réfléchir très sérieusement en termes d'économie, c'est un fait, en termes d'humain, c'est encore plus responsable, et en termes de santé publique encore plus fortement. Et n'oublions pas que l'argent ne fait pas vraiment le bonheur, parce que dans le cas présent, on va enrichir des actionnaires extérieurs à la Guyane, étrangers à nous-mêmes, qui s'en mettront plein les poches. Et si, demain, il y a un problème, ils ne nous connaîtront pas, parce qu'après 30 ans d'obligation de suivi de la mine après la fin de l'exploitation, ils s'en iront et plus personne, si quelque chose pète, personne ne sera en face pour répondre.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

J'ai bien conscience qu'une grande masse de questions vient d'être posée à travers ces trois ultimes prises de parole, mais je vais quand même demander à la compagnie d'essayer au moins

de répondre aux plus substantielles d'entre elles. Il y a celle du jeune homme qui rejoint d'ailleurs les observations qui viennent d'être faites par le dernier intervenant.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Je vais répondre aux questions de monsieur, dont je ne me rappelle pas le nom. Je suis désolée, effectivement, les forages, j'ai oublié de les mentionner ce soir. Donc, il y a trois forages pour l'alimentation en eau potable de la base-vie, mais ce que j'ai dit, c'est que...

Intervention inaudible de la salle, hors micro.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Effectivement, trois forages sont prévus. Par contre, ce que j'ai dit ce soir, Monsieur, ne voulez-vous pas entendre la réponse ? D'accord. Merci. Donc, ce que j'ai dit ce soir, c'est que pour l'usine de traitement du minerai, il n'y aurait pas de prélèvement dans la nappe d'eau souterraine. Les trois forages, c'est vrai que j'ai oublié de les mentionner ; d'ailleurs, hier vous étiez là, j'ai mentionné également, étant donné que nos employés allaient consommer l'eau potable, l'eau souterraine, qu'on n'avait pas intérêt à contaminer, parce que nous-mêmes n'allons pas consommer l'eau embouteillée. Il y a des forages prévus, pour la première question.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

Excusez-moi, mais j'ai lu, dans une réponse que vous aviez préparée à une question, que vous utiliseriez les eaux de résurgence de la fosse. C'est bien des eaux issues de la nappe ; il faut quand même le préciser.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Oui. Une partie vient de la nappe, mais il n'y a pas de pompage de la nappe d'eau souterraine.

Ensuite, vous avez mentionné les volumes pour les poussières, le son et tout cela. Comme je l'ai dit, les études sont en cours. Et les études préliminaires démontrent qu'à la limite du site, il y a le respect des seuils. Les études finales, si elles démontrent qu'elles ne sont pas respectées, des dispositifs supplémentaires sont mis en place : on doit respecter les normes à la limite du site. Il y aura un contrôle par la DEAL, et nous-mêmes devons soumettre des rapports réguliers. Donc, on n'a pas le choix. On doit respecter la réglementation.

Concernant le logiciel pour les tirs de mines, je peux revenir là-dessus, et vous comprendrez bien que ce ne soit pas moi qui fasse toutes les études d'impacts. On a des experts qui travaillent dans chacun des domaines : un hydrogéologue, un hydrologue, un spécialiste en son et en vibrations. Je ne peux pas vous donner cette réponse actuellement. Je ne connais pas par cœur le nom du logiciel, et je reviendrais avec le logiciel en question.

Claude BRÉVAN, membre de la Commission particulière du débat public

(Hors micro). Demande-lui pourquoi elle ne fait pas un test en vrai.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

C'est assez difficile de faire venir une trentaine de spécialistes, si ce n'est pas plus. Comme je vous l'ai dit, les études d'impact vont être déposées dans le cadre de la demande d'autorisation.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez faire un test en vraie grandeur sur le site pour mesurer le bruit ?

Intervention hors micro dans la salle.

Chantal ROY, directrice Environnement, Nordgold

Oui. De toute façon... D'ailleurs, c'était là-dessus quand vous disiez que c'est mesuré avec des essais de laboratoire. Premièrement, c'est des modélisations et ce n'est pas des essais de laboratoire, et c'est pour cela que cela s'appelle... Quand on évalue des impacts, c'est des impacts potentiels du projet, parce qu'en cours d'exploitation l'on met en œuvre un programme de suivi. On suit tous les paramètres, que ce soit la qualité de l'eau superficielle, la qualité de l'eau souterraine, le son, le bruit, et tout cela va être suivi pour démontrer qu'on respecte ou que les mesures mises en œuvre, les mesures d'évitement, de réduction et de compensation à la rigueur, nous permettent d'atteindre l'évaluation potentielle des impacts. Et si ce n'est pas le cas, il y a une rectification des

mesures d'évitement et de réduction. C'est un système de rétroaction, donc l'on fait les mesures et s'il y a un non-respect, tout de suite l'on corrige.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

On ne va pas prolonger. Il y a encore beaucoup de choses à dire, mais il y aura aussi d'autres ateliers où l'on en reparlera. La réponse au jeune homme.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Oui. Le point sur la sécurité est un point extrêmement important. Nous ne pourrions pas nous considérer comme responsables si l'on n'avait pas nos valeurs et si, dans nos valeurs, il n'y avait pas en premier lieu la sécurité, la sécurité des personnes, donc la sécurité des employés, la sécurité des riverains, la sécurité de l'ensemble. Laissez-moi vous expliquer comment cela se passe.

Normalement, tout établissement qui emploie du personnel a un document unique d'évaluation des risques. Vous connaissez, pour certains, ce document. Pour ceux qui ne le connaissent pas, c'est obligatoire. Pourquoi est-ce obligatoire ? Parce que, sur l'ensemble des activités d'un poste, donc d'une personne par rapport à ses activités, qu'elle travaille en bureau ou qu'elle travaille avec des outils, donc des outils qui peuvent présenter des risques de coupure, des risques de blessure, etc., il faut faire une évaluation des risques. Cela correspond simplement à dire que si l'on ne protège pas la personne par rapport à cet outil, il y a une probabilité de temps et une gravité de temps que le risque advienne. La probabilité, c'est la fréquence à laquelle cela peut arriver. Et la gravité, c'est l'intensité, donc est-ce qu'elle se blesse avec une feuille de papier ou est-ce qu'elle se coupe avec un sécateur ? Donc, c'est une liste exhaustive qui est obligatoire par la loi, qui correspond à l'ensemble des tâches qu'un employé doit exécuter pour définir en face les moyens que l'on met en place, que ce soit des équipements collectifs qui est la meilleure des sécurités, et encore, la meilleure des sécurités est l'évitement, c'est de dire : « Si l'on peut faire sans la machine, on fait sans la machine ». Et, ensuite, on réduit le risque avec des équipements collectifs, des équipements individuels, ce qu'on a appelé des EPI (Équipement de Protection Individuel). Tout cela, on doit le faire pour protéger les employés et avoir une probabilité et un enjeu pour aller jusqu'au maximum pour ne pas avoir un blessé ni un mort. Donc, j'en profite pour dire simplement que, chez nous, la protection de nos employés, c'est au cœur de nos valeurs. C'est au cœur de nos valeurs.

Et l'on fait la même chose pour les études de danger. Les études de danger que je mentionnais tout à l'heure sont pour les installations classées de manière générale. Les installations classées, c'est un niveau. Les installations classées avec Seveso « seuil bas », c'est un autre niveau. Et, nous, on sera classé avec Seveso « seuil haut ». Donc, la dimension de l'étude de danger, la méthodologie qui doit être utilisée, la politique qui doit être définie et sur laquelle l'État n'acceptera aucun écart doit aller dans le même détail que ce que vous connaissez sur le document unique d'évaluation des risques. Que cela veut-il dire concrètement ? Je me suis amusé à calculer ce chiffre. Ce n'est pas tellement amusant, mais cela fait partie de mon travail d'avoir des éléments concrets pour bien représenter cela. À un moment, sur les Îles du Salut, quand on allait se balader là-bas, il y avait des cocos sur les cocotiers. Certains d'entre vous le savent, il y a eu un moment où il n'y en avait plus ; je ne sais pas si c'est toujours le cas. Ils enlevaient les noix de coco parce que, quand on posait son hamac là-bas, c'était dangereux. J'ai simplement calculé qu'avec un passage d'un week-end par an aux Îles du Salut, on a une probabilité de 10 puissance 5 d'avoir un accident, d'avoir une noix de coco qui tombe.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

La question, c'est un peu si l'accident se produit, quelles sont les mesures ?

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Je termine là-dessus.

Interventions multiples inaudibles dans la salle, hors micro.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Eh bien, cela ne doit pas arriver. On se rejoint sur ce point.

Une intervenante non identifiée [3:21:10.4]

Il ne répond pas à la question.

Interventions multiples dans la salle, hors micro.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien. On a compris.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Je termine simplement sur ce chiffre. Ce chiffre, c'est celui à partir duquel il est interdit de conduire une activité qui peut amener ce risque-là, donc une probabilité qui est aussi grande d'avoir un accident que quand on va aux Îles du Salut, eh bien, chez nous, ce n'est pas possible : on ne peut pas obtenir une autorisation dans ces conditions-là. Notre étude de danger doit démontrer qu'on n'atteindra jamais ce niveau-là, parce que, comme en toute chose, avant qu'il y ait un événement, parce qu'un bâtiment, cela peut s'effondrer, parce qu'il peut y avoir des lézardes, parce qu'il y a un tas d'événements antérieurs qui permettent d'anticiper la conséquence la plus grave qui peut advenir, c'est le moment d'intervenir. Et, là-dessus, on subira un certain nombre de contrôles qui seront implacables. Implacables, parce qu'on est en France et c'est comme cela se passe en termes de « si cela arrive », parce que le risque zéro n'existe pas. Et, vous avez raison, le risque zéro n'existe pas...

Intervention dans la salle, hors micro.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Eh oui. Donc, la garantie financière, c'est une caution.

Interventions multiples dans la salle, hors micro.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bon. Vous mettez en place des garanties financières, je crois.

Alex GUEZ, directeur des affaires réglementaires, Montagne d'Or

Bien sûr.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Je vais compléter sur les problèmes de garantie financière. Il existe, pour tous les industriels, des mécanismes de garantie financière généralement gérée par des compagnies d'assurance. Mais une en particulier est gérée par l'État, c'est la Caisse des Dépôts et Consignations, et qui s'appelle Caisse des Dépôts et consignations Biodiversité. C'est un mécanisme qui a été mis en place de façon, justement, à anticiper ce type d'accident que vous évoquez, et donc mettre en garantie, en dépôt de garantie, auprès de la Caisse des Dépôts, un fond qui permet d'indemniser en cas de catastrophe. Ce mécanisme, on travaille dessus.

Intervention dans la salle, hors micro.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Pardon ? C'est illimité. Il n'y a pas de limite. Un risque peut se produire à n'importe quel moment. Simplement pour vous dire que les mécanismes existent et qu'on travaille sur ces mécanismes. Et, de toute façon, dans cette activité, c'est obligatoire pour nous. On cherche simplement à trouver le meilleur mécanisme qui permet d'avoir de la pérennité, et, pour l'instant, la pérennité est plus du côté des organismes publics comme la Caisse des Dépôts.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Quels sont les risques couverts par la garantie ?

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie minière Montagne d'Or

Tout ce qu'une compagnie d'assurance traditionnelle, donc que bien évidemment l'on aura, ne couvre pas, c'est-à-dire, par exemple — c'est une question qui avait déjà été posée — un accident se produit, l'entreprise dépose le bilan parce que l'accident est tellement important que les conséquences de l'accident ne lui permettent plus d'exploiter, c'est dans ce cas-là que s'applique cette garantie, de façon à ce qu'elle soit pérenne ; il n'y a pas de limite dans le temps.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Bien. Je crois que l'heure est venue maintenant, même s'il y a encore beaucoup de questions rentrées, de clore cette séance qui a été, je crois, assez riche en interventions de toutes sortes. Et je voudrais donner la parole à Monsieur le Maire, s'il le veut bien, pour clôturer cette réunion.

Paul DOLIANKI, maire d'Apatou

Merci. Comme dit la tradition, normalement c'est le plus âgé qui devrait clôturer la séance. Mais, bon...

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de l'équipe de Montagne d'Or, Mesdames et Messieurs les Chefs d'entreprise, Mesdames et Messieurs invités et participants, Monsieur le Chef coutumier,

Tout d'abord, nous vous remercions à l'issue de ce débat. Cela s'est très bien passé, dans le respect et dans le calme. Nous espérons que ces projets verront le jour et verront l'avenir pour la jeunesse guyanaise. Donc, nous vous souhaitons bon retour et soyez prudents sur la route. Par contre, sans oublier, nous invitons Monsieur DUBOILLÉ avec son équipe à revenir nous voir sur Apatou pour présenter ses images. Merci, et bon retour. Bonne soirée à vous.

Roland PEYLET, président de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire.

(Fin d'enregistrement.)